Composante du produit nº 89-503-X au catalogue de Statistique Canada
Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe

Article

Les femmes des Premières Nations, les Métisses et les Inuites

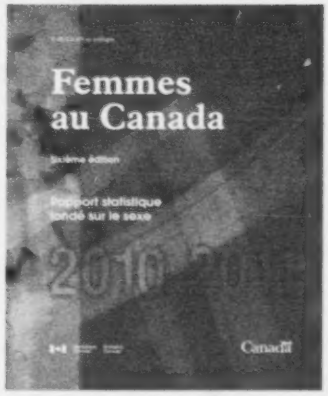

par Vivian O'Donnell et Susan Wallace

Juillet 2011

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.gc.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-800-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-79433
Télécopieur	1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 89-503-X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Statistique Canada
Division de la statistique sociale et autochtone

Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe

Les femmes des Premières Nations, les Métisses et les Inuites

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2011

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Juillet 2011

Nº 89-503-X au catalogue

ISBN 978-1-100-96175-0

Périodicité : hors série

Ottawa

This publication is also available in English.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Information pour l'usager

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
..	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
0	zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
0s	valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
p	provisoire
r	révisé
x	confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
E	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié

Remerciements

Cette publication a été rendue possible grâce à la collaboration et au soutient financier des ministres et organismes suivants : Condition féminine Canada, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Justice Canada, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, Santé Canada, Patrimoine canadien, Agence de santé publique Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Sécurité publique Canada, le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest, la Commission canadienne des droits de la personne, le ministère de la Défense nationale, le Conseil national du bien-être social, l'Agence canadienne de développement économique du Nord, Développement économique Canada pour les régions du Québec, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Agriculture et agroalimentaire Canada et l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario.

Cette édition de *Femmes au Canada* a été réalisée par la Division de la statistique sociale et autochtone de Statistique Canada. L'équipe de Statistique Canada tient à remercier Condition Féminine Canada de son rôle de coordinateur dans le cadre du processus de revue avec l'ensemble des partenaires.

Les femmes des Premières Nations, les Métisses et les Inuites

par Vivian O'Donnell et Susan Wallace

Introduction

Plusieurs des préoccupations et défis rencontrés par les femmes autochtones le sont également par l'ensemble des autres femmes au Canada. Toutefois, les femmes autochtones forment également une population unique sur les plans démographique, culturel et socioéconomique. De plus, il y a beaucoup de diversité au sein de la population autochtone. De façon générale, on peut considérer qu'il existe trois groupes autochtones : les Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), les Métis et les Inuits. Chacun de ces groupes comporte bon nombre de groupes culturels distincts. Le présent chapitre est consacré à un examen de quelques-unes des caractéristiques de la population autochtone féminine et à un suivi de leur évolution.

Définition de la population autochtone

Il y a diverses façons de définir la population autochtone, selon la thématique et les besoins de l'utilisateur des données. Le présent chapitre est axé sur la population d'identité autochtone. « Identité autochtone » s'applique à quiconque a déclaré appartenir à au moins un groupe autochtone, c'est-à-dire Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord) Métis ou Inuit, et/ou personne ayant déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit selon la définition de la *Loi sur les Indiens* du Canada, et/ou personne ayant déclaré appartenir à une bande indienne et/ou à une Première Nation. Des données sont présentées pour chacun des trois groupes d'identité autochtone : les Inuits, les Métis et les Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord)[1]. Dans certains tableaux, des données sont également présentées pour la population des Indiens inscrits. Le terme « Premières Nations » utilisé tout au long de ce chapitre désigne les personnes qui ont déclaré être des Indiens de l'Amérique du Nord et comprend à la fois les Indiens inscrits et les Indiens non inscrits. Dans le présent chapitre, on utilise également l'expression « les femmes et les filles autochtones » pour désigner la population autochtone féminine.

1. Il était possible de donner une réponse unique ou des réponses multiples à la question sur l'identité autochtone. Les données du recensement sur les Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), les Métis et les Inuits figurant dans ce document représentent les réponses uniques seulement. Les données de l'Enquête auprès des peuples autochtones et celles de l'Enquête sur les enfants autochtones représentent une combinaison des populations ayant une seule ou plusieurs identités autochtones. À titre d'exemple, les données sur les Métis se rapportent aux particuliers considérés uniquement comme Métis et aux particuliers désignés à la fois comme Métis et comme membres d'un autre groupe autochtone (p. ex. Métis et Premières Nations [Indien de l'Amérique du Nord]).

Une population croissante

En 2006, on dénombrait 600 695 femmes autochtones au Canada. Les femmes et les filles autochtones représentaient cette même année 4 % de l'ensemble de la population féminine canadienne (tableau 1).

Tableau 1
Population autochtone, Canada, 2006

Population autochtone	Femmes		Hommes		en % de femmes appartenant à un groupe autochtone
	nombre	%	nombre	%	
Total — Population ayant une identité autochtone	**600 695**	**100,0**	**572 095**	**100,0**	**51,2**
Premières Nations	359 975	59,9	338 050	59,1	51,6
Métis	196 280	32,7	193 500	33,8	50,4
Inuits	25 455	4,2	25 025	4,4	50,4
Identités autochtones multiples	4 055	0,7	3 685	0,6	52,4
Autre	14 930	2,5	11 830	2,1	55,8

Nota : « Premières Nations » fait référence aux personnes qui se sont identifiées comme étant des « Indiens de l'Amérique du Nord » (comprend les Indiens inscrits et non inscrits). « Identités autochtones multiples » désigne les personnes qui ont déclaré appartenir à plus d'un groupe autochtone (Premières Nations, Métis et/ou Inuit). La catégorie « Autre » inclut celles n'ayant pas déclaré d'affiliation avec un groupe autochtone mais ayant déclaré être des Indiens inscrits et/ou avoir une appartenance à une bande indienne.
Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006.

En 2006, 60 % des femmes autochtones ont déclaré être membres des Premières Nations (catégorie qui comprend les Indiens inscrits ou non inscrits), tandis que 33 % étaient Métisses et 4 %, Inuites. Les autres (3 %) ont indiqué appartenir à plus d'un groupe autochtone ou n'ont pas déclaré une appartenance autochtone, mentionnant toutefois être des Indiennes inscrites et/ou membres d'une bande indienne (tableau 1).

Tableau 2
Population autochtone féminine, selon la province ou le territoire, Canada, 2006

Province ou territoire	Ensemble de la population ayant une identité autochtone — Les deux sexes	Total — Population autochtone féminine	Femmes et filles des Premières Nations	Femmes et filles métisses	Femmes et filles inuites	Autres réponses autochtones[1]	En % de la population autochtone féminine dans chaque région
	nombre						
Canada	**1 172 790**	**600 695**	**359 975**	**196 280**	**25 455**	**18 985**	**3,8**
Terre-Neuve-et-Labrador	23 450	11 930	3 945	3 305	2 350	2 330	4,6
Île-du-Prince-Édouard	1 730	970	660	240	20	35	1,4
Nouvelle-Écosse	24 175	12 405	7 915	3 740	185	565	2,7
Nouveau-Brunswick	17 655	9 010	6 570	1 815	110	505	2,4
Québec	108 430	54 905	33 395	13 680	5 480	2 345	1,4
Ontario	242 495	124 900	82 440	36 580	1 095	4 780	2,0
Manitoba	175 395	89 675	51 930	36 190	280	1 270	15,6
Saskatchewan	141 890	72 325	46 940	24 175	105	1 105	14,9
Alberta	188 365	96 625	50 050	43 515	815	2 240	5,9
Colombie-Britannique	196 075	101 215	66 390	30 850	460	3 515	4,9
Yukon	7 580	3 915	3 245	400	155	115	26,1
Territoires du Nord-Ouest	20 635	10 475	6 430	1 720	2 190	130	52,1
Nunavut	24 920	12 355	50	65	12 210	25	86,2

1. La catégorie « Autres réponses autochtones » comprend les femmes qui ont déclaré appartenir à plus d'un groupe autochtone (Premières Nations, Métis et Inuit) et celles qui ne s'associent pas avec un groupe, mais qui sont des Indiennes inscrites et/ou ont une appartenance à une bande indienne.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006.

La population autochtone féminine croît beaucoup plus rapidement que le reste de la population féminine au Canada. De 1996 à 2006, le nombre de femmes autochtones a augmenté de 45 %, alors que le taux de croissance était de 9 % pour la population féminine non autochtone[2].

Parmi les trois groupes de femmes autochtones, ce sont les Métisses qui ont affiché le taux de croissance démographique le plus élevé de 1996 à 2006; une augmentation de 91 % chez les Métisses, de 30 % chez les femmes des Premières Nations et de 27 % chez les Inuites. La croissance de la population métisse s'explique non seulement par des facteurs tels qu'un taux de natalité élevé et un meilleur dénombrement, mais aussi par le nombre grandissant de personnes déclarant pour la première fois une identité métisse. (Voir l'encadré : *La « mobilité ethnique » et la croissance de la population métisse.*)

Tout comme dans l'ensemble de la population, les femmes constituent une faible majorité des Autochtones au Canada. En 2006, elles représentaient 51 % de l'ensemble de la population autochtone. Cette même année, 52 % de tous les membres des Premières Nations au Canada étaient des femmes, tout comme respectivement environ 50 % des populations métisse et inuite (tableau 1).

2. En cas de comparaison avec 1996, les données de 2006 font l'objet d'une correction en fonction de l'intégration d'un certain nombre de réserves et établissements indiens qui avaient été incomplètement dénombrés en 1996. Plus précisément, seules les réserves indiennes qui ont été dénombrées lors des deux années de recensement (2006 et 1996) sont incluses.

La « mobilité ethnique » et la croissance de la population métisse

Il est manifeste que, au fil des ans, les Canadiens sont de plus en plus nombreux à déclarer pour la première fois leur identité autochtone dans le cadre du recensement. Ce phénomène est appelé la « mobilité ethnique ». Il s'avère que le concept de la mobilité ethnique contribue grandement au taux de croissance élevé de la population autochtone en général et de la population métisse en particulier[3]. Il est difficile de cerner les raisons pour lesquelles plus de gens déclarent leur identité métisse au fil des ans. L'un des facteurs pourrait être la sensibilisation accrue aux questions d'importance pour les Métis par suite des récentes décisions judiciaires concernant les droits autochtones des Métis (par exemple, l'arrêt de la Cour suprême du Canada dans *R. c. Powley*, 2003).

Statut d'Indien

La *Loi sur les Indiens* définit un Indien comme une « personne qui, conformément à la présente loi, est inscrite à titre d'Indien ou a droit de l'être ». Le gouvernement fédéral tient une liste officielle des Indiens inscrits qui est appelée le Registre des Indiens. Les Indiens inscrits bénéficient de certains droits et avantages en vertu de la loi.

En 2006, la majorité des gens qui ont déclaré être membres des Premières Nations étaient des Indiens inscrits en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Cette même année, près de 292 000 femmes des Premières Nations, soit 81 % du total, étaient des Indiennes inscrites, tout comme l'étaient 81 % des hommes des Premières Nations. Les autres membres des Premières Nations qui ne sont pas des Indiens inscrits sont souvent appelés « Indiens non inscrits ».

Comme le statut d'Indien inscrit est un concept juridique, les modifications législatives apportées au cours de l'histoire ont influé sur le nombre d'Indiens inscrits. Ainsi, la croissance marquée de la population des Indiens inscrits au cours des dernières décennies découle non seulement de facteurs comme une espérance de vie plus longue, un taux de natalité élevé et un meilleur dénombrement, mais également des modifications apportées à la *Loi sur les Indiens* (voir l'encadré : *Le projet de loi C-31 et le projet de loi C-3*).

En 1981, on dénombrait 289 175 Indiens inscrits. Cette population était passée à 385 805 en 1991, puis à 558 175 en 2001. En 2006, la population des Indiens inscrits s'établissait à 623 780 personnes (tableau 3)[4].

3. Guimond, É. 2003. « Définitions floues et explosion démographique : identités mouvantes des groupes autochtones au Canada », *Des gens d'ici : Les Autochtones en milieu urbain*, publié sous la direction de D. Newhouse et E. Peters, Projet de recherche sur les politiques, p. 39 à 54.

4. Le nombre d'Indiens inscrits figurant au Registre des Indiens d'Affaires indiennes et du Nord Canada diffère des chiffres du recensement de Statistique Canada en ce qui concerne les Indiens inscrits. Ces deux ensembles de données ne comptent pas les Indiens inscrits de la même façon ni aux mêmes fins. Le Registre des Indiens est une base de données administrative, tandis que le recensement est une enquête statistique. Pour plus de renseignements, voir « Recensement de 2006 : une décennie de données comparables sur les Autochtones », http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/ref/info/aboriginal-autochtones-fra.cfm.

Tableau 3
Population des Indiens inscrits, selon la région de résidence, Canada, 1981, 1991, 2001 et 2006

Région de résidence	1981	1991	1996	2001	2006	Taux de croissance de 1981 à 2006 (%)
			nombre			
Vivant dans une réserve	**170 055**	**184 710**	**227 285**	**274 215**	**299 970**	**76,4**
Femmes	82 220	89 660	110 335	135 030	148 180	80,2
Hommes	87 835	95 055	116 950	139 185	151 780	72,8
Vivant hors réserve	**119 120**	**201 090**	**260 755**	**283 955**	**323 815**	**171,8**
Femmes	64 180	111 225	142 490	154 715	174 765	172,3
Hommes	54 940	89 870	118 265	129 245	149 050	171,3
Total — Vivant dans une réserve et hors réserve	**289 175**	**385 805**	**488 040**	**558 175**	**623 780**	**115,7**
Femmes	146 400	200 885	252 830	289 745	322 945	120,6
Hommes	142 770	184 920	235 210	268 430	300 830	110,7

Nota : Ces chiffres proviennent du Recensement de la population. Le nombre d'Indiens inscrits tenu par les Affaires indiennes et du Nord Canada diffère du nombre du recensement de Statistique Canada. Ces deux sources de données ne comptent pas les Indiens inscrits de la même manière ou pour les mêmes raisons. Le registre des Indiens est une base de données administrative, alors que le recensement est une enquête statistique. (Pour plus de renseignements, voir « Recensement de 2006 : une décennie de données comparables sur les Autochtones » à l'adresse http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/ref/info/aboriginal-autochtones-fra.cfm.)
L'amélioration du dénombrement des réserves et établissements indiens par le recensement au fil du temps peut avoir une incidence sur les taux de croissance.
Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006.

Les projections établies par Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) indiquent que la population des Indiens inscrits continuera de croître, mais que son taux de croissance devrait diminuer avec le temps. Des diminutions sont à prévoir étant donné la fécondité décroissante et la perte du droit à l'inscription parmi un nombre grandissant de descendants des Indiens inscrits[5]. Il importe de souligner que les projections établies par AINC ont été diffusées avant la création du projet de loi C-3 : Loi sur l'équité entre les sexes relativement à l'inscription au registre des Indiens (voir l'encadré : *Le projet de loi C-31 et le projet de loi C-3*).

5. Affaires indiennes et du Nord Canada. 2007. *La démographie autochtone : Projections de la population, des ménages et des familles, 2001 à 2026*, catalogue : R3-62/2007), p. 24.

Le projet de loi C-31 et le projet de loi C-3

La population des Indiens inscrits a augmenté considérablement ces dernières décennies. Elle est attribuable en bonne partie aux modifications législatives. En particulier, on a modifié la *Loi sur les Indiens* en 1985, par la voie du projet de loi C-31, pour remédier à certaines dispositions de la *Loi sur les Indiens* qui étaient discriminatoires envers les femmes. Avant les modifications de 1985, les Indiennes inscrites qui se mariaient à des hommes non inscrits perdaient leur statut. Qui plus est, ces femmes ne pouvaient plus transmettre leur statut d'Indienne inscrite à leurs enfants. Cela était tout le contraire pour les Indiens inscrits. Les femmes non inscrites qui épousaient un Indien inscrit obtenaient automatiquement le statut d'Indienne inscrite[6].

Les modifications apportées par le projet de loi C-31 ont permis à un grand nombre de femmes et à leurs enfants de reprendre leur statut d'Indien et, dans certains cas, de redevenir membres (d'une bande) de leur Première Nation. D'autres qui avaient volontairement ou involontairement perdu leur statut d'Indien à cause d'autres dispositions de la *Loi sur les Indiens* pouvaient également présenter une demande pour retrouver leur statut. À la fin de 2002, plus de 114 000 personnes avaient été ajoutées à la population des Indiens inscrits en vertu de ces dispositions[7].

De plus, le projet de loi C-31 a introduit de nouvelles règles sur la transmission du statut d'Indien inscrit des parents aux enfants. Les deux parents doivent avoir le statut d'Indien inscrit afin de pouvoir le transmettre à leurs enfants. Il y a exception à cette règle lorsqu'au moins un des parents est inscrit aux termes de l'article 6(1) de la loi. Dans ce cas, si l'un des parents est inscrit selon l'article 6(1) et que l'autre ne l'est pas, les enfants ont toujours droit à l'inscription en vertu de l'article 6(2). Toutefois, un parent inscrit selon l'article 6(2) ne peut pas transmettre son statut d'Indien inscrit à son enfant, à moins que l'autre parent ne soit également un Indien inscrit.

Le projet de loi C-31 prévoyait que les enfants d'une femme ayant perdu son statut en raison de son mariage à un non-Indien d'après les règles précédentes retrouvaient leur statut en vertu de l'article 6(2). Dans les faits, l'exclusion frappant la transmission du statut d'Indien visait une génération plus tôt pour les petits-enfants d'une femme indienne qui avait épousé un non-Indien par rapport aux petits-enfants d'un homme indien ayant épousé une non-Indienne. À la suite d'une contestation judiciaire entreprise par Sharon McIvor, au motif de l'égalité selon la *Charte canadienne des droits et libertés*, la Cour suprême de la Colombie-Britannique a ordonné au gouvernement du Canada de réviser la *Loi sur les Indiens* pour inclure ces petits-enfants. C'est à cette fin que le gouvernement du Canada a créé le projet de loi C-3 : Loi sur l'équité entre les sexes relativement à l'inscription au registre des Indiens. Selon les estimations d'Affaires indiennes et du Nord Canada, quelque 45 000 personnes auront droit à l'inscription pour la première fois du fait de cette loi[8].

6. Affaires indiennes et du Nord Canada. 2010. *Dispositions existantes de la Loi sur les Indiens*, http://www.ainc-inac.gc.ca/br/is/bll/hst/exi-fra.asp (site consulté le 29 mars 2011).
7. Clatworthy, S. 2007. « Indian Registration, Membership, and Population Changes in First Nations Communities », publié dans J. P. White, S. Wingert, D. Beavon, et P. Maxim (dir.), *Aboriginal Policy Research Volume V: Moving Forward, Making a Difference*, p. 99 à 120.
8. Affaires indiennes et du Nord Canada. 2011. *Historique du projet de loi C-3*, http://ainc-inac.gc.ca/br/is/bll/hst/index-fra.asp (site consulté le 29 mars 2011).

Répartition des femmes autochtones au Canada

Parmi les provinces, c'est au Manitoba et en Saskatchewan que l'on trouve la plus forte proportion de femmes et de filles autochtones au sein de la population féminine. En 2006, les femmes et les filles autochtones représentaient 16 % de l'ensemble de la population féminine au Manitoba et 15 % en Saskatchewan, comparativement à 6 % en Alberta, à 5 % en Colombie-Britannique et à Terre-Neuve-et-Labrador et à 3 % ou moins dans les autres provinces (tableau 2).

Les femmes autochtones sont proportionnellement plus nombreuses dans les territoires. En 2006, plus de la moitié (52 %) des femmes et des filles des Territoires du Nord-Ouest et 26 % de celles du Yukon étaient des Autochtones. Au Nunavut, 86 % étaient des Inuites (tableau 2)[9].

Pour ce qui est de leur nombre réel cependant, c'est en Ontario que l'on dénombre le plus de femmes et de filles autochtones. En 2006, cette province comptait 124 900 femmes et filles autochtones. Cette même année, 21 % de l'ensemble de la population autochtone féminine vivait en Ontario, par rapport à 17 % en Colombie-Britannique, à 16 % en Alberta, à 15 % au Manitoba, à 12 % en Saskatchewan, à 9 % au Québec et à 5 % dans les provinces de l'Atlantique. Le reste des femmes et des filles autochtones (5 %) vivaient dans l'un des territoires (tableau 2).

La répartition de la population féminine appartenant aux divers groupes autochtones varie de façon considérable au pays. En 2006, les femmes et les filles des Premières Nations étaient proportionnellement les plus nombreuses en Ontario (23 %), tandis que l'Alberta comptait la plus forte proportion de Métisses (22 %). Près de la moitié (48 %) des femmes et des filles inuites vivaient au Nunavut.

Vivre dans les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement

Dans les régions métropolitaines de recensement (RMR), on observait les plus grandes concentrations de femmes autochtones à Winnipeg, à Saskatoon et à Regina[10]. En 2006, 10 % de la population féminine totale de Winnipeg était autochtone, tout comme 9 % de la population féminine respective de Saskatoon et de Régina. En outre, les femmes et les filles autochtones représentaient 5 % à Edmonton.

Winnipeg comptait le plus grand nombre de femmes et de filles autochtones. En 2006, près de 36 000 femmes et filles autochtones vivaient à Winnipeg, tandis qu'on en dénombrait 27 375 à Edmonton, 21 290 à Vancouver et environ 14 000 respectivement à Toronto et à Calgary (graphique 1).

9. Une proportion relativement faible (environ 1 %) de femmes et de filles vivant au Nunavut appartenaient aux autres groupes autochtones (Premières Nations et Métis).
10. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un important noyau. Une RMR doit avoir une population d'au moins 100 000 habitants, et le noyau doit compter au moins 50 000 habitants.

Graphique 1
Population autochtone dans certaines régions métropolitaines de recensement, Canada, 2006

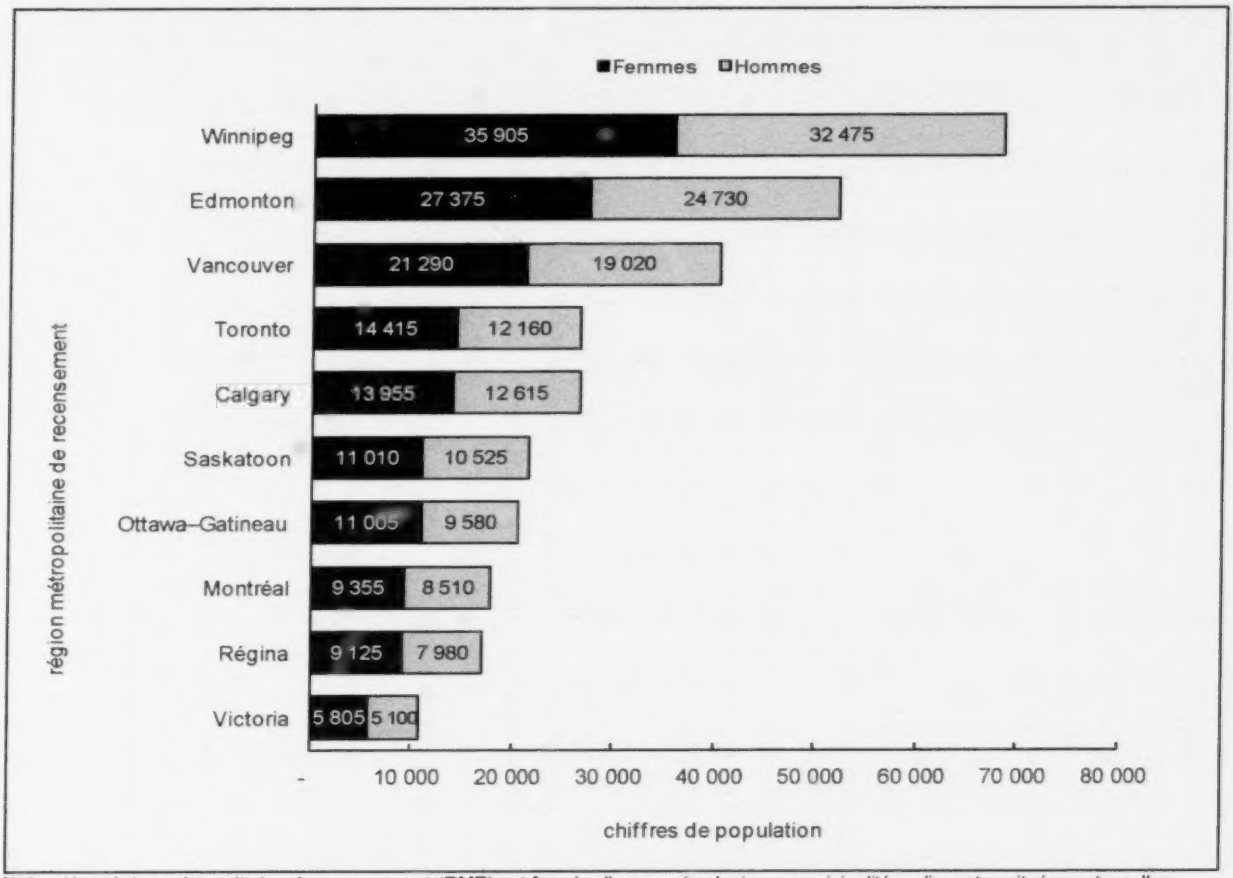

Nota : Une région métropolitaine de recensement (RMR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un important noyau. Une RMR doit avoir une population d'au moins 100 000 habitants, et le noyau doit compter au moins 50 000 habitants.
Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006.

Dans chacune des RMR figurant dans le graphique 1, une légère majorité de résidents autochtones étaient des femmes. À Toronto, par exemple, 54 % des résidents autochtones étaient des femmes. À Winnipeg, Edmonton, Vancouver, Calgary, Ottawa–Gatineau, Régina et Victoria, 53 % des résidents autochtones étaient des femmes. Cela était également le cas chez les résidents non autochtones, les femmes étant en majorité.

Tableau 4
Population féminine, selon l'identité autochtone, certaines régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement, Canada, 2006

Certaines régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement	Total — Population féminine	Total — Population autochtone féminine	En % de la population féminine totale	Femmes et filles des Premières Nations	En % de la population féminine totale	Femmes et filles métisses	En % de la population féminine totale	Femmes et filles non autochtones	En % de la population féminine totale
Région métropolitaine de recensement									
Winnipeg	351 975	35 905	10	14 350	4	20 735	6	316 070	90
Edmonton	515 525	27 375	5	11 965	2	14 380	3	488 155	95
Vancouver	1 072 920	21 290	2	12 475	1	7 835	1	1 051 635	98
Toronto	2 602 990	14 415	1	9 365	0	4 065	0	2 588 575	99
Calgary	536 530	13 955	3	5 800	1	7 705	1	522 575	97
Saskatoon	118 480	11 010	9	6 125	5	4 665	4	107 465	91
Ottawa–Gatineau	573 420	11 005	2	5 885	1	4 135	1	562 415	98
Montréal	1 843 990	9 355	1	5 365	0	3 025	0	1 834 640	99
Régina	99 395	9 125	9	5 260	5	3 625	4	90 270	91
Victoria	169 645	5 805	3	3 535	2	1 975	1	163 840	97
Agglomération de recensement									
Prince Albert	20 865	7 130	34	3 605	17	3 445	17	13 735	66
Prince George	41 175	4 520	11	2 280	6	2 045	5	36 655	89
Sault Ste. Marie	40 815	4 100	10	2 515	6	1 515	4	36 720	90
Kamloops	46 860	3 800	8	2 270	5	1 415	3	43 055	92
Grande Prairie	34 620	3 250	9	1 380	4	1 785	5	31 370	91
Wood Buffalo	24 385	3 105	13	1 620	7	1 250	5	21 280	87
Chilliwack	40 925	2 940	7	2 025	5	800	2	37 980	93
Nanaimo	46 845	2 810	6	1 775	4	895	2	44 035	94
Thompson	6 600	2 645	40	1 760	27	810	12	3 955	60
Prince Rupert	6 660	2 605	39	2 380	36	95	1	4 055	61

Nota : Une région métropolitaine de recensement (RMR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un important noyau. Une RMR doit avoir une population d'au moins 100 000 habitants, et le noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un important noyau. Une AR doit avoir un noyau d'au moins 10 000 habitants.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006.

En 2006, les agglomérations de recensement (AR) où l'on trouvait les populations de femmes autochtones les plus nombreuses étaient Prince Albert (7 130), Prince George (4 520) et Sault Ste Marie (4 100) (tableau 4)[11]. Les femmes et les filles autochtones représentaient de 34 % à 40 % de la population féminine à Thompson, Prince Rupert et Prince Albert. En pourcentage de la population féminine totale, les femmes et les filles autochtones constituaient des proportions plus importantes dans les AR par rapport aux RMR.

Un nombre peu élevé de femmes et de filles inuites vit dans les RMR et les AR. La RMR comportant la population féminine inuite la plus importante était Ottawa–Gatineau (410 femmes et filles inuites), tandis que Yellowknife et Whitehorse étaient les AR ayant les populations inuites les plus nombreuses (405 et 135 femmes et filles, respectivement). La population inuite est présente en faibles proportions dans la majorité des RMR et des AR. Par exemple, les femmes inuites constituaient 0,1 % de la population d'Ottawa–Gatineau. Les femmes et les filles inuites représentaient plus de 1 % de la population seulement à Yellowknife et à Whitehorse (résultats non montrés).

11. Une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un important noyau. Une AR doit avoir un noyau d'au moins 10 000 habitants.

Population vivant dans les régions rurales

En 2006, parmi les trois groupes autochtones, ce sont les femmes métisses qui le plus souvent habitaient dans des régions rurales[12]. Cela était le cas de 28 % des Métisses et de 12 % des femmes des Premières Nations (excluant les réserves). Cette même année, 5 % des Inuites vivaient dans des régions rurales (à l'extérieur de l'Inuit Nunangat), alors que 18 % des femmes non autochtones vivaient dans des régions rurales.

Population vivant dans les réserves

En général, seuls les Indiens inscrits ont le droit de vivre dans une réserve. En 2006, moins de la moitié (46 %) des Indiennes inscrites y vivaient; elles étaient donc légèrement moins susceptibles que leurs homologues de sexe masculin de vivre dans une réserve. Cette même année, 50 % des hommes et des garçons qui étaient des Indiens inscrits vivaient dans une réserve (tableau 5).

En 2006, un total de 169 480 femmes et filles vivaient dans une réserve (Indiennes inscrites ou non inscrites), ce qui représentait moins de la moitié (49 %) de la population des réserves.

Tableau 5
Région de résidence de la population des Premières Nations, de la population des Indiens inscrits et de celle des Indiens non inscrits, selon le sexe, Canada, 2006

Région de résidence	Population des Premières Nations		Population des Indiens inscrits		Population des Indiens non inscrits		Population non autochtone	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Population totale	**698 025**	**100,0**	**623 780**	**100,0**	**133 155**	**100,0**	**30 068 240**	**100,0**
Vivant dans une réserve	300 755	43,1	299 965	48,1	4 645	3,5	34 375	0,1
Vivant hors réserve	397 265	56,9	323 815	51,9	128 510	96,5	30 033 865	99,9
Femmes	**359 970**	**100,0**	**322 945**	**100,0**	**68 300**	**100,0**	**15 314 070**	**100,0**
Vivant dans une réserve	148 255	41,2	148 185	45,9	2 200	3,2	17 270	0,1
Vivant hors réserve	211 715	58,8	174 760	54,1	66 100	96,8	15 296 800	99,9
Hommes	**338 050**	**100,0**	**300 835**	**100,0**	**64 860**	**100,0**	**14 754 175**	**100,0**
Vivant dans une réserve	152 500	45,1	151 785	50,5	2 445	3,8	17 110	0,1
Vivant hors réserve	185 550	54,9	149 050	49,5	62 415	96,2	14 737 065	99,9

Nota : La catégorie « Population des Premières Nations » inclut tous ceux qui se sont identifiés comme étant des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord). « Population des Indiens inscrits » inclut tous ceux ayant un statut d'Indiens inscrits même s'ils ne se sont pas identifiés comme étant des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord). « Population des Indiens non inscrits » inclut tous ceux qui se sont identifiés comme étant des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), mais qui n'ont pas le statut d'Indiens inscrits. Les chiffres donnés pour la population des Indiens inscrits figurant dans le tableau 5 peuvent ne pas correspondre à ceux présentés dans le tableau 3 en raison de procédures d'arrondissement.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006.

12. Pour obtenir la définition de l'expression « rural », allez à l'adresse http://www.statcan.gc.ca/subjects-sujets/standard-norme/sgc-cgt/urban-urbain-fra.htm (site consulté le 27 mai 2011).

Population de l'Inuit Nunangat

Le Recensement de 2006 a permis de dénombrer 50 485 Inuits vivant au Canada. Plus des trois quarts d'entre eux (78 %) vivaient dans ce qu'on appelle l'Inuit Nunangat. L'Inuit Nunangat est composé de quatre régions créées par la signature des ententes sur les revendications territoriales. D'ouest en est, elles comprennent la région d'Inuvialuit dans les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut, le Nunavik au nord du 55e parallèle au Québec et le Nunatsiavut dans le nord du Labrador (tableau 6).

Tableau 6
Région de résidence des Inuits, Canada, 2006

Région de résidence	Population totale		Femmes		Hommes	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Ensemble des Inuits	**50 485**	**100,0**	**25 455**	**100,0**	**25 025**	**100,0**
Dans l'Inuit Nunangat (régions inuites)	**39 480**	**78,2**	**19 540**	**76,8**	**19 940**	**79,7**
Nunatsiavut	2 155	4,3	1 050	4,1	1 110	4,4
Nunavik	9 570	19,0	4 725	18,6	4 845	19,4
Nunavut	24 635	48,8	12 215	48,0	12 425	49,7
Région d'Inuvialuit	3 120	6,2	1 555	6,1	1 565	6,3
À l'extérieur de l'Inuit Nunangat	**11 005**	**21,8**	**5 920**	**23,3**	**5 085**	**20,3**

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006.

Dans l'ensemble, 19 540 femmes et filles inuites vivaient dans l'Inuit Nunangat en 2006. La proportion d'Inuites vivant dans l'Inuit Nunangat a diminué, passant de 82 % en 1996 à 77 % en 2006.

La région où les femmes inuites étaient les plus nombreuses était le territoire du Nunavut, où vivent 12 215 Inuites (tableau 6).

Une population relativement jeune

La population autochtone est beaucoup plus jeune que celle non autochtone. En 2006, l'âge médian des femmes autochtones était de 27,7 ans, comparativement à 40,5 ans chez les femmes non autochtones, un écart de près de 13 ans. (L'âge médian est le point auquel exactement la moitié de la population est plus âgée et l'autre moitié, plus jeune.)

Parmi les trois groupes autochtones, les Inuits étaient les plus jeunes. L'âge médian des femmes inuites était de 22,3 ans, par rapport à 26,4 ans chez les femmes des Premières Nations et à 29,9 ans chez les Métisses.

En 2006, près de la moitié (46 %) de la population autochtone féminine se composait d'enfants et de jeunes : 28 % de cette population avait moins de 15 ans et 18 %, de 15 à 24 ans.

Parmi la population féminine inuite, environ le tiers (34 %) avait moins de 15 ans. Le chiffre correspondant était de 31 % au sein de la population féminine des Premières Nations et de 24 % chez les Métisses (graphique 2). (Pour plus de renseignements, voir l'encadré concernant les filles et les adolescentes autochtones.)

Graphique 2
Structure par âge de la population féminine, selon l'identité autochtone, Canada, 2006

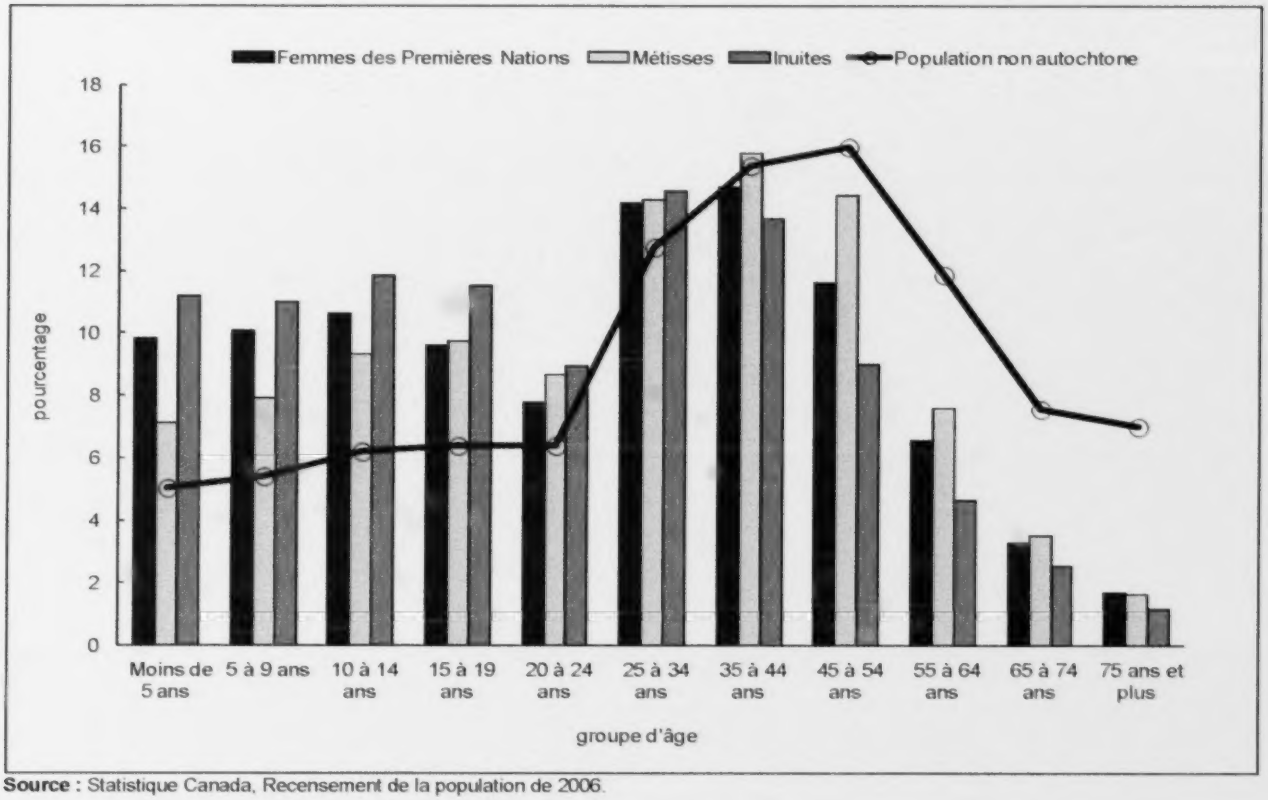

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006.

Les femmes autochtones âgées

La population autochtone demeure relativement jeune comparativement à celle non autochtone. En 2006, 5 % des femmes autochtones étaient âgées de 65 ans et plus, par rapport à 15 % des femmes non autochtones. Toutefois, le nombre de femmes âgées autochtones, bien que relativement restreint, a doublé de 1996 à 2006, tandis que le nombre de femmes âgées au sein de la population non autochtone progressait de 20 %.

Tout comme pour la population non autochtone, les femmes constituent la majorité des personnes âgées autochtones. En 2006, 55 % des Autochtones de 65 ans et plus étaient des femmes. En particulier, les femmes représentaient 56 % des personnes âgées des Premières Nations et 51 % des Métis et des Inuits âgés de 65 ans et plus.

Espérance de vie

Même si l'espérance de vie s'allonge, on observe un écart entre l'espérance de vie des femmes autochtones et celle des femmes non autochtones. En 2001, l'espérance de vie estimée à la naissance des femmes autochtones était de 76,8 ans, soit plus de cinq ans de moins que celle des femmes non autochtones, lesquelles pouvaient s'attendre à vivre, en moyenne, un peu plus de 82 ans (graphique 3)[13].

Graphique 3
Espérance de vie à la naissance, selon l'identité autochtone et le sexe, Canada, 2001

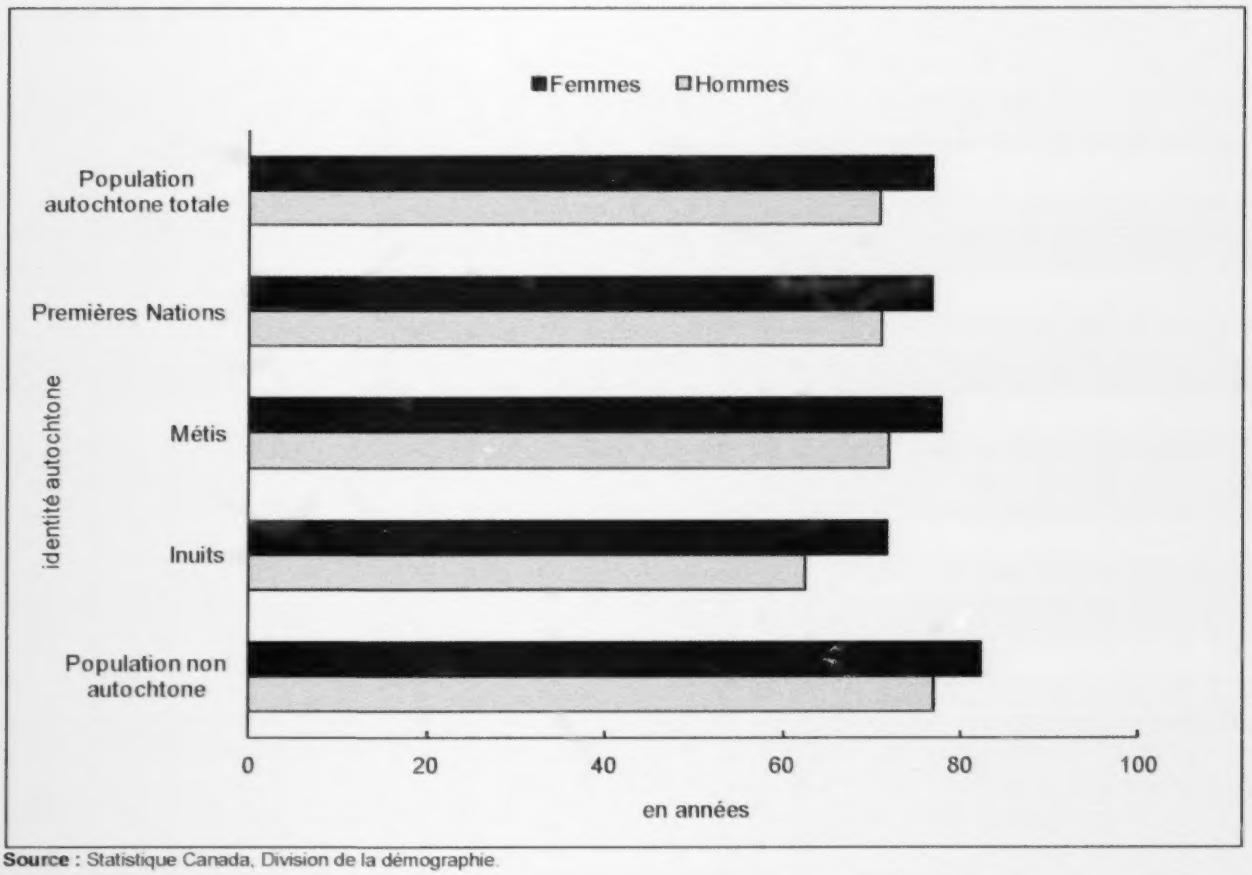

Source : Statistique Canada, Division de la démographie.

13. O'Donnell, V. 2005. « Les femmes autochtones au Canada », *Femmes au Canada : Rapport statistique fondé sur le sexe*, produit n° 89-503-X au catalogue de Statistique Canada.

En 2001, les Métisses et les femmes des Premières Nations avaient une espérance de vie 77,7 et de 76,7 ans, respectivement. Les Inuites avaient une espérance de vie moins élevée, soit 71,7 ans. Toutefois, dans les trois groupes autochtones, l'espérance de vie des femmes était supérieure à celle des hommes.

En 2001, les femmes autochtones avaient une espérance de vie à la naissance de 76,8 ans, comparativement à 70,9 ans chez les hommes autochtones[14].

Une autre étude récemment publiée tirait des conclusions semblables. On y mentionnait que l'écart s'était creusé ces dernières décennies[15]. En 1991, l'espérance de vie à la naissance des femmes dans les régions où vivent les Inuits était d'environ 69,6 ans, soit à peu près 11 ans de moins que celle de l'ensemble des Canadiennes (80,9 ans). En 2001, l'espérance de vie des femmes dans les régions où vivent les Inuits n'avait pas augmenté (69,8 ans), tandis qu'elle s'était accrue d'environ un an chez l'ensemble des Canadiennes (82,0 ans).

Une différente étude révélait que, à l'âge de 25 ans, une Métisse pouvait espérer vivre encore 53,7 ans, soit environ 4,2 ans de plus que les hommes métis et 5,5 ans de moins que les femmes non autochtones[16]. On estimait que l'espérance de vie à l'âge de 25 ans était d'encore à peu près 52,9 ans pour les Indiennes inscrites, soit environ six ans de moins que celle des femmes non autochtones.

Cette étude a également permis de voir si des indicateurs socioéconomiques comme le revenu, le niveau de scolarité et la profession pouvaient expliquer les taux supérieurs de mortalité des Métis et des Indiens inscrits. En outre, cette étude a démontré que les différences d'indicateurs socioéconomiques pouvaient rendre compte des deux tiers environ de cette mortalité chez les hommes et de près de 30 % chez les femmes dans le cas des Métis et des Indiens inscrits.

14. *ibid.*
15. Wilkins, R., S. Uppal, P. Finès, S. Senécal, É. Guimond, et R. Dion. 2008. « Espérance de vie dans les régions où vivent les Inuits au Canada, 1989 à 2003 », *Rapports sur la santé*, mars, vol. 19, n° 1, produit n° 82-003-X au catalogue de Statistique Canada. p. 7 à 20.
16. Tjepkema, M., R. Wilkins, S. Senécal, É. Guimond, et C. Penney. 2009. « La mortalité chez les Métis et les Indiens inscrits adultes au Canada : Étude de suivi sur 11 ans », *Rapports sur la santé*, décembre, vol. 20, n° 4, produit n° 82-003-X au catalogue de Statistique Canada.

Les femmes autochtones et leur famille

Au Canada, une proportion élevée de femmes autochtones vivent avec leur famille immédiate ou élargie. En 2006, 86 % des femmes autochtones de 15 ans et plus vivaient avec des membres de leur famille, comparativement à 83 % des femmes non autochtones (tableau 7).

Tableau 7
Situation familiale des femmes âgées de 15 ans et plus, selon l'identité autochtone, Canada, 2006

Situation dans la famille de recensement	Ensemble de la population autochtone	Femmes des Premières Nations	Métisses	Inuites	Ensemble de la population non autochtone
			pourcentage		
Total — Vivant avec des membres de la famille	**86,3**	**87,3**	**84,5**	**92,4**	**82,5**
Époux ou épouse	30,3	27,2	35,4	28,4	47,1
Conjoint en union libre	17,5	18,8	15,0	22,1	10,2
Parent seul	18,0	20,3	14,2	17,4	8,3
Enfants vivant à la maison	16,8	16,6	17,1	20,5	14,2
Vivant dans une famille élargie	3,8	4,4	2,8	4,0	2,7
Total — Ne vivant pas avec des membres de la famille	**13,7**	**12,7**	**15,5**	**7,6**	**17,5**
Personnes vivant seules	9,7	9,1	10,9	5,2	14,2
Personnes vivant avec des personnes non apparentées	4,0	3,7	4,7	2,4	3,2
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
			nombre		
Population totale	**428 950**	**249 215**	**148 025**	**16 745**	**12 687 795**

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006.

Parmi les femmes autochtones, les Inuites étaient les plus susceptibles de vivre avec des membres de leur famille. En 2006, 92 % des Inuites vivaient avec leur famille immédiate ou élargie. Cela était aussi le cas de 87 % des femmes des Premières Nations et de 84 % des Métisses.

Les femmes autochtones étaient moins susceptibles que celles non autochtones d'être légalement mariées. En 2006, 30 % des femmes autochtones de 15 ans et plus étaient mariées, comparativement à 47 % des femmes non autochtones. Cependant, les femmes autochtones étaient proportionnellement plus nombreuses que celles non autochtones à vivre en union libre (17 % par rapport à 10 %). Une union libre désigne deux personnes demeurant ensemble comme couple, sans être légalement mariées.

Les unions libres comprennent des personnes de même sexe ou de sexe opposé. Dans le cadre du Recensement de 2006, on a dénombré environ 1 350 femmes autochtones en couple homosexuel; environ 15 % des femmes autochtones en union homosexuelle étaient mariées et les autres vivaient en union libre.

Relativement peu de femmes autochtones vivaient seules. En 2006, seulement 10 % des femmes autochtones vivaient seules, contre 14 % des femmes non autochtones. Parmi les femmes autochtones, les Métisses étaient les plus susceptibles de vivre seules. Cette même année, 11 % des Métisses vivaient seules, comparativement à 9 % des femmes des Premières Nations et à 5 % des Inuites. Près de la moitié des femmes non autochtones qui vivaient seules étaient âgées de 65 ans et plus, par rapport à 23 % des femmes autochtones (tableau 7).

Mères seules

Les femmes autochtones étaient plus susceptibles que celles non autochtones d'être des mères seules. En 2006, 18 % des femmes autochtones de 15 ans et plus étaient seules à la tête de leur famille, comparativement à 8 % de leurs homologues non autochtones (tableau 7).

En 2006, 20 % des femmes des Premières Nations de 15 ans et plus étaient des mères seules, par rapport à 17 % des Inuites et à 14 % des Métisses.

Les familles monoparentales ayant à leur tête une femme autochtone sont généralement plus nombreuses que celles qui ont à leur tête une femme non autochtone. En 2006, 22 % des mères seules autochtones avaient au moins trois enfants, ce qui représente plus du double de la proportion correspondante pour leurs homologues non autochtones (10 %). À peu près le quart des mères seules des Premières Nations (25 %) et inuites (23 %) avaient au moins trois enfants, comparativement à 16 % des mères seules métisses.

Taux de fécondité

Le taux de fécondité des femmes autochtones demeure plus élevé que celui des femmes non autochtones. De 1996 à 2001, le taux de fécondité des femmes autochtones était de 2,6 enfants, c'est-à-dire qu'elles pouvaient s'attendre à avoir ce nombre d'enfants, en moyenne, au cours de leur vie. En comparaison, ce taux était de 1,5 enfant pour l'ensemble des Canadiennes[17]. Durant la même période, on estimait à 3,4 enfants le taux de fécondité des Inuites, par rapport à 2,9 chez les femmes des Premières Nations et à 2,2 chez les Métisses[18].

Mères adolescentes

Les données du recensement révèlent que, en 2006, 8 % des adolescentes autochtones (âgées de 15 à 19 ans) étaient mères, comparativement à 1,3 % de leurs homologues non autochtones. Près du dixième (9 %) des adolescentes des Premières Nations et inuites étaient des mères; cette proportion était plus élevée chez les adolescentes des Premières Nations vivant dans les réserves (12 %). À peu près 4 % des adolescentes métisses étaient des mères en 2006.

Une récente étude a révélé qu'au cours de la période de 1986 à 2004, le taux de fécondité des adolescentes indiennes inscrites de 15 à 19 ans était six fois supérieur à celui des autres adolescentes canadiennes[19]. Au Manitoba, le taux de fécondité de 2000 à 2004 chez les Indiennes inscrites adolescentes s'établissait à 125 naissances pour 1 000 femmes, soit le taux le plus élevé de toutes les provinces[20]. Quant aux conséquences d'être une mère adolescente, l'étude indique que « de façon générale, la maternité précoce augmente la vulnérabilité d'une jeune Amérindienne déjà défavorisée au plan socioéconomique du fait de son appartenance culturelle et de son genre »[21].

17. O'Donnell, V. 2005. « Les femmes autochtones au Canada », *Femmes au Canada : Rapport statistique fondé sur le sexe*, produit n° 89-503-X au catalogue de Statistique Canada.
18. Statistique Canada. 2005. *Projections des populations autochtones, Canada, provinces et territoires : 2001 à 2017*, juin, produit n° 91-547-XIF au catalogue de Statistique Canada.
19. Big Eagle, C., et É. Guimond. 2009. « Contributions that Count: First Nations Women and Demography », dans G. Guthrie Valaskakis, M. Dion Stout et É. Guimond (dir.), *Restoring Balance: First Nations Women, Community, and Culture*.
20. *ibid.*
21. Guimond, É., et N. Robitaille. 2008. « Quand les adolescentes ont des enfants : tendance et conséquences », *Horizons : Projet de recherche sur les politiques*, mars, vol. 10, n° 1.

Derniers résultats de recherche concernant les filles et les adolescentes autochtones

Plusieurs jeunes enfants autochtones grandissent dans une famille nombreuse où les parents sont jeunes

Selon le Recensement de 2006, il y avait environ 7 000 enfants inuits, 35 000 enfants métis et 86 000 enfants des Premières Nations âgés de moins de six ans au Canada. À peu près la moitié (49 %) de ces enfants étaient des filles.

Par rapport aux enfants non autochtones, un pourcentage plus élevé de jeunes enfants autochtones grandissent dans une famille nombreuse. Parmi les filles de moins de six ans, 28 % des Inuites, 25 % des filles des Premières Nations et 11 % des Métisses vivaient dans une famille comptant quatre enfants et plus, comparativement à 8 % des filles non autochtones âgées de moins de six ans au Canada.

Environ le quart des filles inuites (24 %) et des filles des Premières Nations (26 %) et le cinquième (21 %) des filles métisses avaient une mère âgée entre 15 et 24 ans. Cela était le cas de 8 % des filles non autochtones.

De nombreuses personnes contribuent à élever les jeunes enfants autochtones

Bien que les jeunes enfants autochtones soient nombreux à être élevés par des parents seuls (36 % comparativement à 13 % des enfants non autochtones), l'Enquête sur les enfants autochtones a révélé que beaucoup de gens, y compris les membres de la famille élargie et de la collectivité, contribuent à leur éducation.

En 2006, parmi les enfants de moins de six ans, 67 % des enfants des Premières Nations vivant hors réserve, 69 % des enfants métis et 71 % des enfants inuits recevaient l'attention de leurs grands-parents au moins une fois par semaine. De plus, 26 % des enfants des Premières Nations, 24 % des enfants métis et 35 % des enfants inuits avaient droit à l'attention des aînés au moins une fois par semaine[22].

Selon Guèvremont (2010), même si les enfants inuits et métis vivant avec leurs deux parents étaient plus susceptibles d'être élevés par quatre personnes et plus, on ne pouvait en dire autant des enfants des Premières Nations vivant hors réserve[23]. Le pourcentage d'enfants des Premières Nations vivant hors réserve qui sont élevés par quatre personnes et plus est le même, et ce, peu importe que les enfants soient issus d'une famille monoparentale ou qu'ils vivent avec leurs deux parents.

22. O'Donnell, V. 2008. « Divers résultats de l'Enquête sur les enfants autochtones de 2006 : famille et collectivité », *Tendances sociales canadiennes*, novembre, n° 86, produit n° 11-008-XWF au catalogue de Statistique Canada.
23. Guèvremont, A. 2010. *Les expériences d'apprentissage des jeunes enfants des Premières Nations vivant hors réserve, inuits et métis au Canada*, juin, produit n° 89-644-XWF au catalogue de Statistique Canada.

Logements surpeuplés

Le surpeuplement du logement est lié à un certain nombre de problèmes sociaux et de santé, dont des taux plus élevés d'infection respiratoire, de problèmes de santé mentale et de violence familiale[24]. Un logement est dit surpeuplé s'il compte plus d'une personne par pièce. Ne sont pas considérés comme des pièces d'habitation les salles de bains, les corridors, les vestibules ni les pièces servant exclusivement à des fins commerciales.

En 2006, 31 % des femmes et des filles inuites vivaient dans des logements surpeuplés, comparativement à 3 % de leurs homologues non autochtones. Le pourcentage d'Inuites habitant des logements surpeuplés était en baisse par rapport à la proportion de 36 % observée en 1996.

Le surpeuplement du logement était particulièrement préoccupant dans l'Inuit Nunangat, où 39 % des femmes et des filles inuites vivaient dans des logements surpeuplés. Dans la région inuite du Nunavik dans le Nord du Québec, la moitié des Inuites vivaient dans des logements surpeuplés, 39 % au Nunavut, 19 % dans l'Inuvialuit dans les Territoires du Nord-Ouest et 11 % au Nunatsiavut au Labrador (tableau 8).

Tableau 8
Pourcentage de femmes inuites vivant dans des logements surpeuplés et nécessitant des réparations majeures, selon la région inuite, Canada, 2006

Femmes inuites	Vivant dans des logements surpeuplés		Vivant dans des logements nécessitant des réparations majeures	
	nombre	%	nombre	%
Ensemble des femmes inuites	**7 790**	**30,7**	**6 995**	**27,6**
Dans l'Inuit Nunangat (régions inuites)	**7 530**	**38,6**	**6 155**	**31,5**
Nunatsiavut	120	11,4	355	33,8
Nunavik	2 355	49,8	2 195	46,5
Nunavut	4 750	39,0	3 165	26,0
Région d'Inuvialuit	300	19,4	440	28,4
À l'extérieur de l'Inuit Nunangat	**265**	**4,5**	**840**	**14,3**

Nota : Un logement est surpeuplé lorsqu'il compte plus d'une personne par pièce. Les salles de bain, les corridors, les vestibules et les pièces servant exclusivement à des fins commerciales ne sont pas considérés comme des pièces.
Les deux catégories « Vivant dans des logements surpeuplés » et « Vivant dans des logements nécessitant des réparations majeures » ont été calculées indépendamment l'une de l'autre. Le tableau ne contient pas de données sur les logements surpeuplés nécessitant des réparations majeures. Les logements nécessitant des réparations majeures sont ceux pour lesquels, de l'avis du répondant, il faut effectuer des réparations majeures, notamment lorsque la plomberie ou l'installation électrique est défectueuse, la charpente des murs, des planchers ou des plafonds doit être réparée (exclut les rénovations ou rajouts souhaités).
Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006.

Bien que la question de l'offre suffisante de logements soit importante dans l'ensemble des régions du Canada, les études indiquent que les Inuits, en particulier, font face à un certain nombre de problèmes de logement. « Étant donné que la plupart des collectivités ne disposent pas de refuge pour les sans-abris, et du fait que les températures extrêmes en hiver rendent la vie dangereuse à l'extérieur, certains Inuits sont logés dans les logements de familles et d'amis qui sont déjà surpeuplés[25]. »

24. Santé Canada. 1999. *La santé des Premières nations et des Inuits au Canada : un second diagnostic*, p. 14, Santé Canada, Ottawa.
25. Tait, H. décembre 2008. *Enquête auprès des peuples autochtones, 2006 : santé et situation sociale des Inuits*, produit n° 89-637-X au catalogue de Statistique Canada.

En 2006, 14 % des femmes et des filles des Premières Nations vivaient dans un logement surpeuplé. Cela est plus du triple de la proportion correspondante pour la population féminine non autochtone (3 %). Parmi les femmes et les filles des Premières Nations, 26 % de celles qui vivaient dans les réserves habitaient des logements surpeuplés. Les femmes et les filles des Premières Nations vivant hors réserve habitaient dans des logements surpeuplés dans 6 % des cas. Dans l'ensemble, la proportion de femmes et de filles des Premières Nations vivant dans des logements surpeuplés a baissé d'environ cinq points de pourcentage depuis 1996[26].

Dans l'ensemble, les femmes et les filles métisses étaient proportionnellement à peu près aussi nombreuses que leurs homologues non autochtones à vivre dans des logements surpeuplés (3 %).

La moitié des logements au Nunavut sont surpeuplés

Le Sondage sur les besoins en matière de logement au Nunavut en 2009-2010 a révélé que 49 % des logements occupés dans ce territoire étaient surpeuplés[27] et/ou nécessitaient d'importantes réparations. Dans les logements surpeuplés, la taille médiane du ménage était de six personnes. Environ la moitié (53 %) des répondants vivant dans des logements surpeuplés ont indiqué que le salon était utilisé pour y dormir. L'enquête a également permis de constater qu'environ 1 220 résidents du Nunavut (environ 4 % de la population) n'avaient pas de logement habituel et vivaient temporairement chez quelqu'un d'autre[28].

Qualité du logement

Une façon de mesurer la qualité du logement est de demander aux répondants si leur logement nécessite des réparations majeures, telles que des réparations d'installations de plomberie ou d'électricité défectueuses ou d'éléments de charpente (murs, planchers ou plafonds).

En 2006, 28 % des femmes et des filles inuites vivaient dans des logements nécessitant des réparations majeures, cette proportion étant plus élevée dans l'Inuit Nunangat (32 %). Le pourcentage correspondant était de 7 % chez les femmes et les filles non autochtones dans l'ensemble du Canada (tableau 8).

En 2006, 28 % des femmes et des filles des Premières Nations vivaient dans des logements nécessitant des réparations majeures, comparativement à 7 % de la population féminine non autochtone. Les femmes et les filles des Premières Nations vivant hors réserve habitaient dans des logements nécessitant des réparations majeures dans 16 % des cas. Le besoin de réparations majeures est des plus marqués dans les réserves où 44 % des femmes et des filles vivaient dans des logements nécessitant de telles réparations.

En 2006, 14 % des femmes et des filles métisses vivaient dans des logements nécessitant des réparations majeures, soit le double du pourcentage (7 %) de leurs homologues non autochtones (graphique 4).

26. Lorsque des comparaisons sont établies avec 1996, les données de 2006 sont corrigées en fonction de l'intégration d'un certain nombre de réserves et établissements indiens qui ont été incomplètement dénombrés en 1996. Plus précisément, seules les réserves indiennes qui ont été dénombrées lors des deux années de recensement (2006 et 1996) sont incluses.
27. L'Enquête sur les besoins en logements au Nunavut a utilisé la Norme nationale d'occupation (NNO) pour mesurer les niveaux de surpeuplement. La NNO permet de déterminer le nombre de chambres à coucher nécessaires en tenant compte des liens de parenté des personnes faisant partie d'un ménage; elle compare le nombre de chambres à coucher dont on a besoin au nombre réel de chambres à coucher que comporte un logement.
28. Statistique Canada. 2010. « Une analyse des besoins en matière de logement au Nunavut : Sondage sur les besoins en matière de logement au Nunavut 2009-2010 », octobre, document de travail préparé par la Division des statistiques sur le revenu de Statistique Canada pour la Société d'habitation du Nunavut.

Graphique 4
Conditions de logement des femmes et des filles, selon l'identité autochtone, Canada, 2006

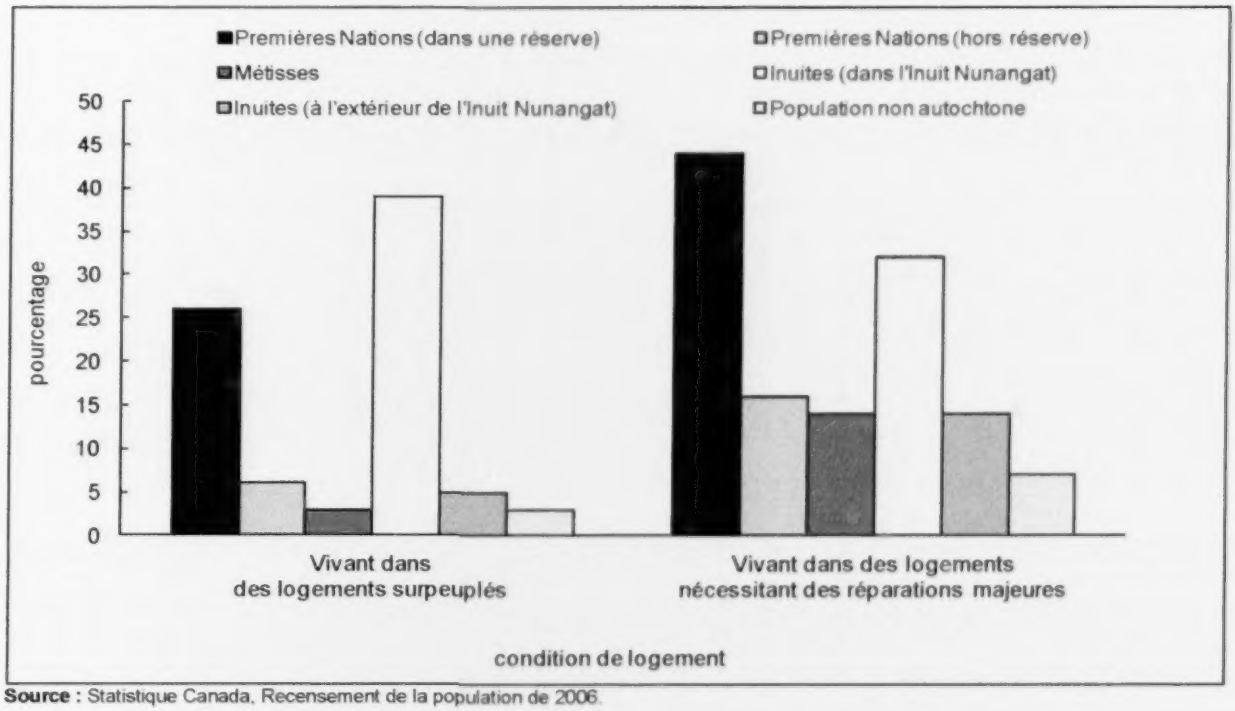

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006.

Langues autochtones

L'anglais ou le français est la langue maternelle — la première langue apprise à la maison pendant l'enfance et encore comprise — de la majorité des femmes autochtones. En 2006, 73 % des femmes et des filles autochtones ont déclaré que l'anglais était leur langue maternelle, et 8 % d'entre elles ont fait de même pour le français. Alors que la langue maternelle de 19 % de la population autochtone féminine était une langue autochtone.

Les pourcentages de femmes et de filles autochtones ayant une langue maternelle autochtone variaient considérablement d'un groupe à l'autre. En 2006, 65 % des Inuites ont déclaré une langue maternelle autochtone, comparativement à 25 % des femmes des Premières Nations et à 3 % des Métisses.

La proportion de femmes et de filles autochtones qui sont en mesure de parler une langue autochtone est un peu plus élevée que la proportion de celles dont la langue maternelle est une langue autochtone. En 2006, 22 % des femmes et filles autochtones ont indiqué qu'elles pouvaient converser dans une langue autochtone, tandis que 19 % ont déclaré qu'une de ces langues était leur langue maternelle (la première langue qu'elles avaient apprise pendant l'enfance et qu'elles comprenaient encore). Il se peut donc que certaines femmes et filles autochtones apprennent une langue autochtone comme langue seconde.

Cette tendance était observable dans les trois groupes autochtones. Même si 25 % des femmes et filles des Premières Nations ont déclaré une langue maternelle autochtone, 29 % ont déclaré connaître une langue autochtone ou pouvoir converser dans cette langue. Les taux correspondants étaient de 65 % et 70 % chez les Inuites et de 3 % et 4 % chez les Métisses.

L'Enquête auprès des peuples autochtones de 2006 a permis de constater que les langues autochtones sont importantes pour les femmes autochtones. En fait, 59 % des femmes autochtones de 15 ans et plus ont déclaré qu'il était très ou assez important de conserver, d'apprendre ou de réapprendre leur langue autochtone. Parmi les Inuites, 86 % ont indiqué qu'il était très ou assez important de conserver, d'apprendre ou de réapprendre une langue autochtone, tout comme 67 % des femmes des Premières Nations vivant hors réserve et 50 % des Métisses.

Les femmes âgées sont plus susceptibles de parler une langue autochtone

Les femmes âgées étaient plus susceptibles que leurs cadettes d'être en mesure de parler une langue autochtone. En 2006, 35 % des femmes autochtones âgées de 65 ans et plus ont déclaré pouvoir parler une langue autochtone, comparativement à 18 % de celles de moins de 25 ans.

Cette tendance se dégageait également de l'examen de chaque groupe autochtone. En effet, la moitié (50 %) des femmes des Premières Nations âgées de 65 ans et plus pouvaient parler une langue autochtone, par rapport à 22 % de celles de moins de 25 ans. Une Métisse âgée sur 10 (10 %) pouvait parler une langue autochtone, comparativement à 2 % des Métisses de moins de 25 ans. La différence était moins prononcée chez les Inuites, 74 % des femmes âgées de 65 ans et plus pouvant parler une langue autochtone et 68 % de celles de moins de 25 ans ayant déclaré connaître une langue autochtone (graphique 5).

Graphique 5
Femmes et filles autochtones, selon la connaissance d'une langue autochtone, le groupe autochtone et l'âge, Canada, 2006

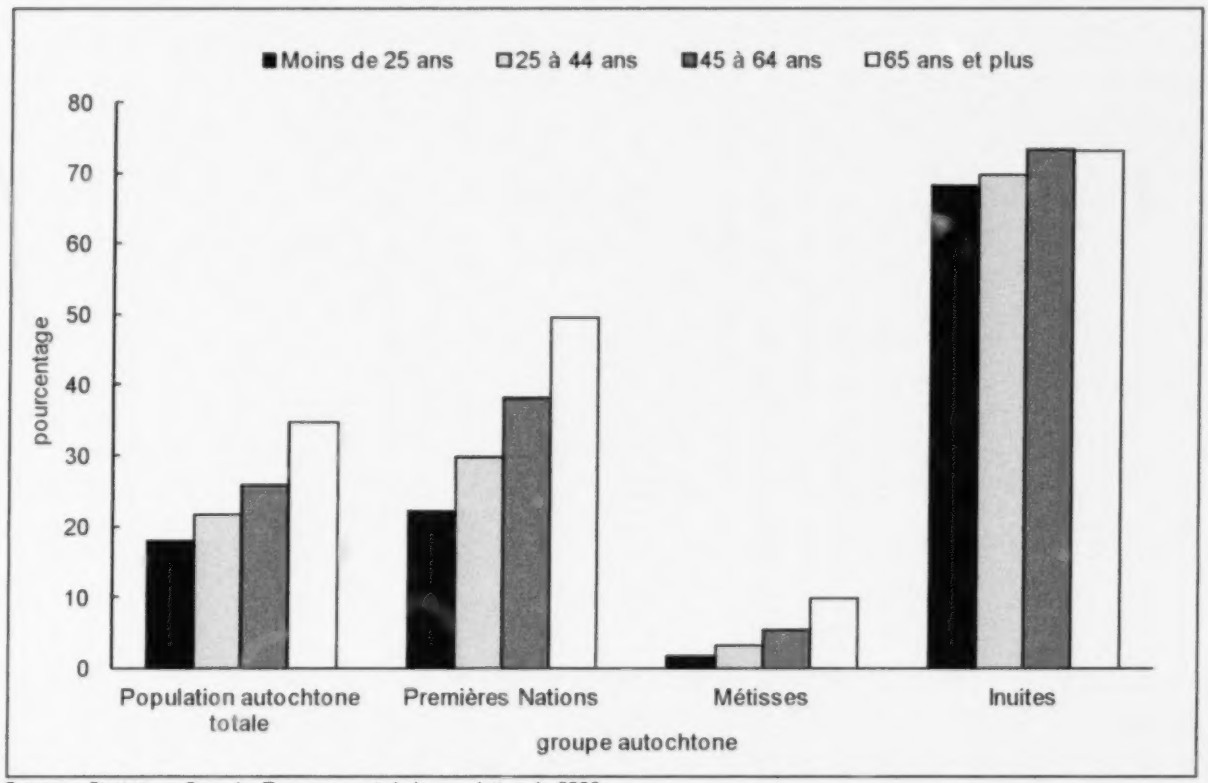

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006.

De plus grandes proportions de femmes parlent une langue autochtone dans les réserves et dans le Nord

La capacité de parler une langue autochtone diffère selon le lieu où vivent les femmes. En 2006, environ la moitié (51 %) des femmes des Premières Nations vivant dans les réserves déclaraient être en mesure de parler une langue autochtone, par rapport à 12 % des femmes des Premières Nations vivant hors réserve.

Chez les Inuites, 84 % d'entre elles connaissaient la langue inuite[29] dans l'Inuit Nunangat et 18 %, à l'extérieur de la région. Au Nunavik, 99 % pouvaient parler la langue inuite, comparativement à 91 % au Nunavut, à 28 % au Nunatsiavut et à 22 % dans l'Inuvialuit.

Parmi l'ensemble des Métisses, 4 % d'entre elles connaissaient une langue autochtone. Cette proportion était légèrement supérieure (6 %) chez celles qui vivaient dans des régions rurales.

Facteurs contribuant à la conservation d'une langue autochtone

Une étude récente sur les jeunes enfants des Premières Nations vivant hors réserve (ceux de moins de six ans) a révélé que le plus important facteur de prévision de la capacité d'un enfant à parler une langue autochtone est son exposition quotidienne aux langues autochtones à la maison, toutes les autres caractéristiques étant égales par ailleurs[30]. Les jeunes enfants des Premières Nations vivant hors réserve qui étaient exposés quotidiennement à une langue autochtone à la maison avaient 6,6 fois plus de chances de comprendre une langue autochtone.

Ce résultat abonde dans le sens d'une étude précédente où l'on avait constaté que la diminution de la transmission de la langue maternelle autochtone des parents aux enfants s'expliquait d'abord et avant tout par son utilisation à la maison[31]. « La baisse constante de l'utilisation des langues autochtones à la maison réduit la possibilité pour les jeunes d'acquérir leur langue traditionnelle comme langue maternelle[32]. »

Cette étude établissait également que la transmission de la langue maternelle autochtone des parents aux enfants était liée au cycle de vie, en particulier chez les femmes. Utilisant l'analyse par cohorte des données de recensement, l'étude a permis de démontrer que « le déclin le plus prononcé dans l'utilisation des langues autochtones à la maison s'est produit chez les jeunes femmes âgées de 20 à 24 ans en 1981 et de 35 à 39 ans en 1996[33] ». Selon cette étude, il s'agit d'une constatation importante étant donné que cette période du cycle de vie des femmes (où elles sont âgées de 20 à 39 ans) correspond généralement au départ du domicile familial, à l'entrée sur le marché du travail, au mariage et à la formation d'une famille.

Travail rémunéré

Les femmes autochtones sont généralement moins susceptibles que celles non autochtones de faire partie de la main-d'œuvre rémunérée. Selon les données du Recensement de 2006, 51,1 % des femmes autochtones de 15 ans et plus avaient un emploi, par rapport à 57,7 % des femmes non autochtones. Les femmes autochtones (51,1 %) étaient également moins susceptibles que les hommes autochtones (56,5 %) d'occuper un emploi (tableau 9).

29. Il existe cinq principaux dialectes de langue inuite parlés au Canada : l'inuvialuktun, l'inuinnaqtun et trois dialectes différents d'inuktitut. Dans le présent chapitre, nous désignons collectivement ces dialectes par le terme « langue inuite ».
30. Bougie, E. 2010. « Famille, communauté et langues autochtones chez les jeunes enfants des Premières Nations vivant hors réserve au Canada », *Tendances sociales canadiennes*, septembre, produit n° 11-008-X au catalogue de Statistique Canada.
31. Norris, M. 2008. « La voix des jeunes Autochtones d'aujourd'hui : maintenir les langues autochtones vivantes pour les générations futures », *Horizons : Projet de recherche sur les politiques*, vol. 10, n° 1, p. 60 à 67.
32. *ibid.*, p. 60.
33. *ibid.*, p. 61.

Tableau 9
Indicateurs de la population active et revenu médian, population âgée de 15 ans et plus, selon l'identité autochtone, Canada, 2006

Indicateur de la population active et revenu médian	Population autochtone totale	Premières Nations	Métis	Inuits	Indiens inscrits	Population non autochtone
	pourcentage					
Taux d'activité —						
Population totale	**63,0**	**58,8**	**70,1**	**61,3**	**57,8**	**66,9**
Femmes	59,1	55,0	66,2	58,9	53,9	61,7
Hommes	67,3	63,2	74,1	63,9	62,2	72,5
Taux d'emploi —						
Population totale	**53,7**	**48,2**	**63,1**	**48,9**	**46,8**	**62,7**
Femmes	51,1	46,1	60,0	49,1	44,8	57,7
Hommes	56,5	50,7	66,3	48,6	49,2	68,0
Taux de chômage —						
Population totale	**14,8**	**18,0**	**10,0**	**20,3**	**19,0**	**6,3**
Femmes	13,5	16,2	9,5	16,7	17,0	6,4
Hommes	16,1	19,8	10,5	23,8	21,0	6,2
Revenu médian —			dollars			
Population totale	**16 752**	**14 477**	**20 935**	**16 969**	**14 095**	**25 955**
Femmes	15 654	14 490	17 520	16 599	14 337	20 640
Hommes	18 714	14 458	26 464	17 425	13 802	32 639

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006.

En 2006, 60,0 % des Métisses avaient un emploi, soit une proportion légèrement supérieure à celle de la population féminine non autochtone. Près de la moitié (49,1 %) des Inuites et 46,1 % des femmes des Premières Nations occupaient un emploi (tableau 9).

Comme dans l'ensemble de la population, les femmes autochtones de 25 à 54 ans sont plus susceptibles que leurs homologues plus jeunes ou plus âgées d'occuper un emploi. En 2006, 62,4 % des femmes autochtones de 25 à 54 ans occupaient un emploi, comparativement à 40,0 % des femmes de 15 à 24 ans et à 28,5 % de celles âgées 55 ans et plus. On observait la même tendance chez les Métisses, les Inuites et les femmes des Premières Nations (données non montrées).

Dans chacun des groupes d'âge, les femmes autochtones étaient moins susceptibles que celles non autochtones d'occuper un emploi. L'écart entre les taux d'emploi des femmes autochtones et non autochtones était particulièrement prononcé dans le groupe d'âge des 15 à 24 ans, où 40,0 % des femmes autochtones occupaient un emploi, alors que cela était le cas de 58,4 % des femmes non autochtones (données non montrées).

Dans chacun des trois groupes autochtones, les femmes du principal groupe d'âge de la population active (celles de 25 à 54 ans) étaient moins susceptibles que les hommes d'occuper un emploi. En 2006, 61,5 % des femmes des Premières Nations vivant hors réserve occupaient un emploi, comparativement à 72,4 % de leurs homologues de sexe masculin. De même, dans la population métisse, 70,4 % des femmes et 79,2 % des hommes occupaient un emploi. Cependant, l'écart entre les taux d'emploi des femmes et des hommes des Premières Nations dans les réserves et dans la population inuite était moins prononcé. Chez les Inuits, 61,0 % des femmes et 61,2 % des hommes occupaient un emploi. Dans le cas de la population des Premières Nations vivant dans les réserves, les taux d'emploi des femmes (51,6 %) et des hommes (51,9 %) étaient similaires (données non montrées).

Les ventes et les services étaient l'activité professionnelle la plus courante

De façon générale, les populations féminines autochtone et non autochtone sur le marché du travail continuent d'exercer des professions concentrées dans des secteurs traditionnellement occupés par les femmes[34]. En 2006, 37 % des femmes autochtones ayant occupé un emploi entre le 1er janvier 2005 et le 16 mai 2006 travaillaient dans le secteur des ventes et des services et 23 %, dans celui des affaires, de la finance et de l'administration. Les femmes autochtones étaient ainsi plus de deux fois plus susceptibles d'occuper un emploi dans ces secteurs que les hommes autochtones, dont seulement 27 % avaient un emploi dans ces secteurs. Le proportion de femmes autochtones (60 %) occupant un emploi dans ces secteurs était légèrement supérieure à celles des femmes non autochtones (56 %). Cette tendance de la concentration des emplois détenus par les femmes au sein de ces deux secteurs était observable dans les trois groupes autochtones (58 % des femmes des Premières Nations, 61 % des Métisses et 60 % des Inuites) (tableau 10).

En comparaison avec les femmes non autochtones, on observait des proportions plus élevées de femmes inuites et des Premières Nations vivant dans les réserves qui occupaient un emploi dans les professions liées « aux sciences sociales, à l'éducation, à l'administration publique et à la religion ». En 2006, 21 % des Inuites et 24 % des femmes des Premières Nations vivant dans les réserves occupaient un emploi dans ces professions, par rapport à 12 % de leurs homologues non autochtones.

Les femmes autochtones étaient également à peu près aussi susceptibles que leurs homologues non autochtones et les hommes autochtones d'avoir un emploi dans le secteur de la gestion. En 2006, 6 % des femmes autochtones occupaient un poste de gestion, contre 7 % des hommes autochtones et 8 % des femmes non autochtones. La proportion de femmes des Premières Nations, de Métisses et d'Inuites occupant un poste de gestion était la même dans chaque groupe d'âge (6 %).

34. Ferrao, V. 2010. « Travail rémunéré », *Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe*, produit n° 85-003-X au catalogue de Statistique Canada.

Tableau 10
Répartition professionnelle de la population active expérimentée âgée de 15 ans et plus, selon l'identité autochtone, Canada, 2006

Profession	Population autochtone totale	Premières Nations	Métis	Inuits	Population non autochtone
	pourcentage				
Ensemble des professions — Population totale	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Gestion	6,4	6,4	6,5	6,3	9,8
Affaires, finance et administration	14,5	13,7	15,4	15,0	18,0
Sciences naturelles et appliquées	3,3	2,9	3,9	3,0	6,7
Secteur de la santé	4,0	3,5	4,8	2,1	5,7
Sciences sociales, enseignement, administration publique et religion	9,6	11,2	7,3	13,1	8,4
Arts, culture, sports et loisirs	2,2	2,3	1,9	4,9	3,0
Ventes et services	28,5	28,9	27,8	31,7	23,8
Métiers, transport et machinerie	20,1	19,3	21,3	19,1	15,0
Professions propres au secteur primaire	6,1	6,6	5,8	2,9	3,8
Professions à la transformation, fabrication et services d'utilité publique	5,2	5,2	5,3	1,9	5,9
Toutes les professions — Femmes	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Gestion	6,0	6,1	5,9	5,6	7,6
Affaires, finance et administration	23,0	21,7	24,6	23,4	27,2
Sciences naturelles et appliquées	1,7	1,6	2,0	1,4	3,1
Secteur de la santé	7,0	6,1	8,5	3,5	9,6
Sciences sociales, enseignement, administration publique et religion	14,7	16,9	11,3	20,7	12,0
Arts, culture, sports et loisirs	2,4	2,3	2,2	5,2	3,5
Ventes et services	36,5	36,3	36,8	36,5	28,9
Métiers, transport et machinerie	3,6	3,7	3,6	2,1	2,2
Professions propres au secteur primaire	2,0	2,1	2,1	0,4	1,8
Professions à la transformation, fabrication et services d'utilité publique	3,1	3,2	3,0	1,4	4,2
Toutes les professions — Hommes	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Gestion	6,8	6,6	7,0	7,0	11,8
Affaires, finance et administration	6,3	5,9	6,7	6,8	9,8
Sciences naturelles et appliquées	4,8	4,1	5,6	4,6	9,9
Secteur de la santé	1,2	1,0	1,4	0,8	2,2
Sciences sociales, enseignement, administration publique et religion	4,8	5,6	3,7	5,7	5,1
Arts, culture, sports et loisirs	2,1	2,2	1,6	4,6	2,6
Ventes et services	20,9	21,7	19,5	27,2	19,3
Métiers, transport et machinerie	36,0	34,5	37,7	35,7	26,5
Professions propres au secteur primaire	10,0	11,1	9,2	5,4	5,5
Professions à la transformation, fabrication et services d'utilité publique	7,2	7,3	7,5	2,5	7,5

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006.

Taux de chômage élevés

Les taux de chômage étaient deux fois plus élevés chez les femmes autochtones que chez leurs homologues non autochtones. En 2006, 13,5 % des femmes autochtones étaient en chômage, par rapport à 6,4 % des femmes non autochtones. Le taux de chômage était cependant moindre chez les femmes autochtones que chez les hommes autochtones, dont 16,1 % étaient en chômage cette même année (pour être considéré comme chômeur, il faut ne pas avoir de travail rémunéré ou autonome et être disponible pour travailler ou chercher un emploi ou encore être en mise à pied temporaire ou avoir déjà pris des dispositions pour entreprendre un nouvel emploi dans les quatre semaines).

Comme dans l'ensemble de la population, le taux de chômage des femmes autochtones est le plus élevé dans le cas des jeunes adultes. En 2006, le taux de chômage des femmes autochtones de 15 à 24 ans était de 20,1 %, par rapport à 12,1 % chez celles de 25 à 54 ans. On constate cette tendance parmi les trois groupes autochtones. Si l'on compare les jeunes femmes (de 15 à 24 ans) à celles de 25 à 54 ans, on observe des taux de chômage respectifs de 23,1 % et 15,1 % chez les Inuites, de 25,4 % et 14,5 % chez les femmes des Premières Nations et de 13,9 % et 8,2 % chez les Métisses.

Le taux de chômage variait selon le lieu de résidence des femmes autochtones. Parmi les femmes des Premières Nations, celles qui vivaient dans les réserves affichaient le taux de chômage le plus élevé (20,6 %). Chez les femmes des Premières Nations vivant hors réserve, le taux de chômage s'établissait à 13,8 %. Les Inuites avaient un taux de chômage de 17,5 % à l'intérieur de l'Inuit Nunangat et de 14,1 % à l'extérieur de celui-ci. Chez les femmes métisses, le taux de chômage était de 9,5 % en 2006; dans les régions rurales, ce taux atteignait 10,4 %.

Diminution plus nette de l'emploi des Autochtones pendant le ralentissement du marché du travail

Les recherches ont démontré que, avant le ralentissement économique qui a débuté en 2008, les taux d'emploi des Autochtones étaient inférieurs à ceux des non-Autochtones[35]. Au début du ralentissement du marché du travail de 2008 à 2009, et selon les données de l'Enquête sur la population active (EPA)[36], les Autochtones ont vu ces taux chuter davantage que ceux des non-Autochtones.

Selon les données de l'EPA, les taux d'emploi ont, de 2008 à 2009, baissé de 3,2 points de pourcentage chez les Autochtones et de 1,9 point de pourcentage chez les non-Autochtones. L'écart existant a donc augmenté.

Parallèlement, les taux de chômage ont plus fortement grimpé chez les Autochtones que chez les non-Autochtones. En 2009, le taux de chômage des Autochtones atteignait 13,9 %, alors qu'il n'était que de 10,4 % en 2008. En comparaison, 8,1 % des non-Autochtones étaient en chômage en 2009, par rapport à 6,0 % seulement l'année précédente.

Les taux de chômage diminuent à mesure que les niveaux de scolarité augmentent

L'écart observé entre les taux de chômage des Autochtones et des non-Autochtones est moindre chez les femmes plus scolarisées. En 2006, parmi les femmes de 25 à 54 ans n'ayant pas terminé leurs études secondaires, le taux de chômage était de 20,5 % chez les Autochtones et de 9,2 % chez les non-Autochtones, soit un écart de 11,3 points de pourcentage. Chez les diplômées universitaires, ce même écart était de 1,2 point de pourcentage (5,8 % chez les Autochtones et 4,6 % chez les non-Autochtones).

Les taux de chômage demeurent plus élevés chez les Autochtones que chez les non-Autochtones, et ce, peu importe le niveau de scolarité, à l'exception des Métisses et des Inuites qui étaient diplômées universitaires. En 2006, les taux de chômage des Métisses et des Inuites diplômées universitaires étaient à peu près les mêmes que ceux des femmes non autochtones. Les Métisses qui étaient diplômées universitaires affichaient un taux de chômage de 4,2 %, comparativement à 4,6 % pour leurs homologues non autochtones (graphique 6). Le taux de chômage des Inuites était légèrement plus élevé à 5,4 %. Fait à noter, la proportion de femmes qui étaient diplômées universitaires varie largement selon ces groupes (11 % des Métisses et 5 % des Inuites, par rapport à 26 % des femmes non autochtones).

35. Zietsma, D. 2010. « Les Autochtones vivant hors réserve et le marché du travail : estimations de l'Enquête sur la population active, 2008-2009 », *Série d'analyse de la population active*, mai, n° 2, produit n° 71-588-X au catalogue de Statistique Canada.
36. L'EPA inclut les Autochtones des provinces à l'exclusion des membres des collectivités des réserves.

Graphique 6
Taux de chômage des femmes âgées de 25 à 54 ans, selon le plus haut niveau de scolarité et l'identité autochtone, Canada, 2006

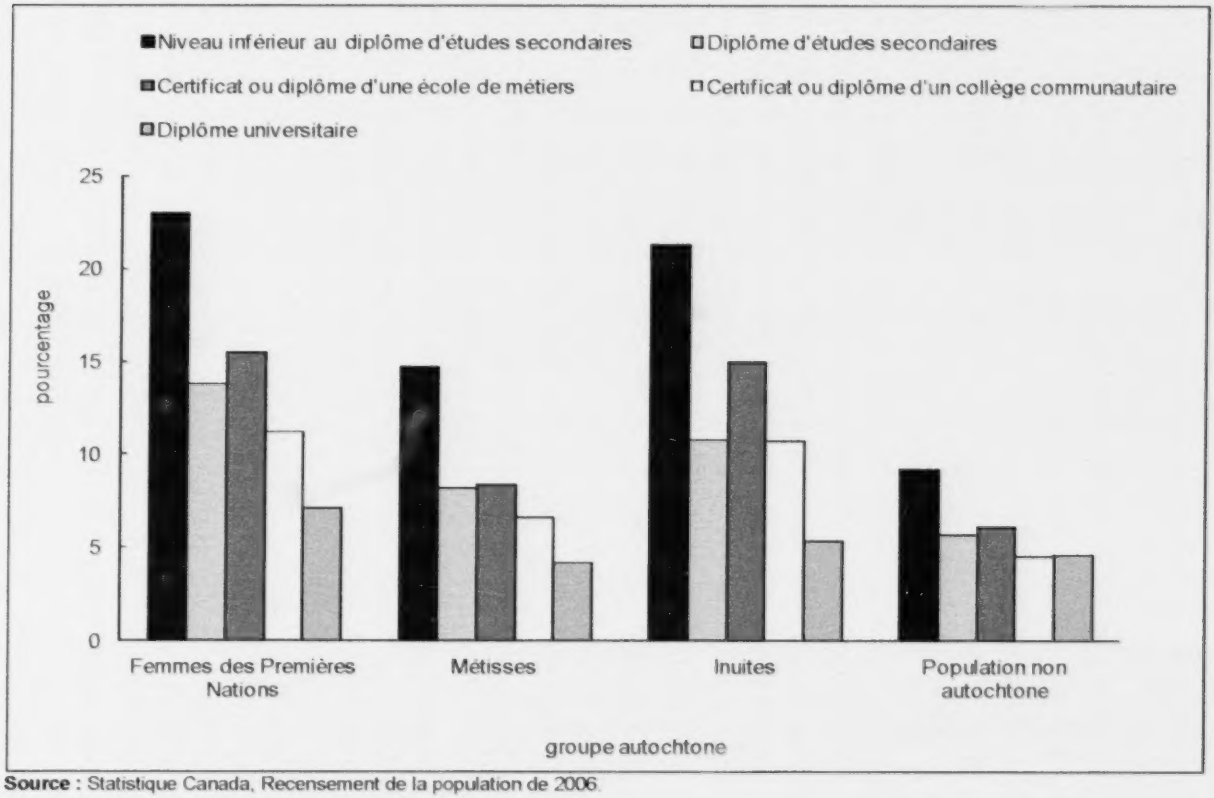

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006.

Les recherches révèlent que les femmes plus scolarisées ont été moins affectées par le récent ralentissement économique[37]. Selon l'Enquête sur la population active, les femmes autochtones ne possédant pas de diplôme d'études secondaires et celles ayant fait des études postsecondaires incomplètes[38] ont vu leurs taux de chômage s'élever plus rapidement de 2008 à 2009 que les femmes autochtones ayant terminé des études postsecondaires.

Activités de récolte des Inuits

Il est important de souligner que les données sur la population active ne reflètent pas toujours la situation de travail complexe des Autochtones, surtout ceux qui vivent dans des collectivités rurales ou isolées. Ainsi, les taux de chômage officiels ne rendent peut-être pas toujours compte du travail non rémunéré qui est pourtant fréquent dans de nombreuses collectivités autochtones où l'on consacre beaucoup de temps à la pêche, au piégeage, à la chasse, à la couture ou à la garde des enfants d'amis et de proches. Ajoutons que le travail saisonnier abonde dans un grand nombre de ces collectivités.

37. Zietsma, D. 2010. « Les Autochtones vivant hors réserve et le marché du travail : estimations de l'Enquête sur la population active, 2008-2009 », *Série d'analyse de la population active*, mai, n° 2, produit n° 71-588-X au catalogue de Statistique Canada.
38. Comprend celles qui ne possédaient qu'un diplôme d'études secondaires.

Selon l'Enquête auprès des peuples autochtones (EAPA) de 2006, 62 % des Inuites de 15 ans et plus de l'Inuit Nunangat récoltaient des aliments traditionnels. Les aliments traditionnels comprennent, entre autres, le phoque, la baleine, le caribou, le poisson et les petits fruits. Dans l'Inuit Nunangat, 65 % des Inuits vivaient dans des foyers où au moins la moitié de la consommation de viande et de poisson provenait d'aliments traditionnels, et 59 % des enfants mangeaient du gibier au moins trois jours par semaine. Les données de l'EAPA indiquent que le partage de la nourriture est une tradition très ancrée. La majorité des adultes inuits dans chacune des quatre régions inuites ont déclaré que leur ménage partageait de la nourriture avec d'autres ménages[39].

Pour plus de renseignements sur les différents types de travail non rémunéré, voir le chapitre à venir intitulé « Les familles et le travail non rémunéré ».

Revenu

Le revenu médian des femmes autochtones de 15 ans et plus est moins élevé que celui des autres femmes au Canada. En 2005, le revenu médian[40] des femmes autochtones était de 15 654 $, soit environ 5 000 $ de moins que celui les femmes non autochtones, dont le revenu médian cette même année s'élevait à 20 640 $. Le revenu médian des femmes autochtones était aussi inférieur d'environ 3 000 $ à celui des hommes autochtones, lequel s'établissait à 18 714 $ (tableau 9).

Le revenu médian des femmes des Premières Nations se situait à 14 490 $. Le revenu médian des Inuites était de 16 599 $ et celui des Métisses, de 17 520 $ (tableau 9). Le revenu des femmes autochtones varie aussi selon la région de résidence. Parmi les femmes des Premières Nations, celles vivant dans les réserves avaient le revenu médian le plus bas, soit 12 466 $, tandis que le revenu médian des femmes des Premières Nations vivant hors réserve s'établissait à 16 149 $. Chez les Métisses vivant dans les régions rurales, le revenu médian était de 16 144 $. Le revenu médian des Inuites (17 141 $) était plus élevé à l'intérieur de l'Inuit Nunangat qu'à l'extérieur de celui-ci (15 383 $). Fait important à noter, il en coûte relativement plus cher pour vivre dans l'Inuit Nunangat que dans le sud du pays[41,42]. En décembre 2004, par exemple, le sac de 5 lb de pommes de terre qui se vendait 2,49 $ à Ottawa (Ontario) coûtait 7,49 $ à Clyde River (Nunavut)[43].

Écart de revenu

Une recherche récente mesurant l'écart de revenu entre les Autochtones et le reste de la population canadienne a révélé que, chez les titulaires d'une maîtrise ou d'un baccalauréat, le revenu médian était le même en 2006 chez les Autochtones que chez les non-Autochtones. « Ce qui est peut-être le plus étonnant, c'est que les femmes autochtones qui ont obtenu au moins le baccalauréat ont en fait un revenu médian plus élevé que les Canadiennes non autochtones ayant un niveau d'instruction équivalent. C'est le seul segment de la société autochtone qui dépasse le revenu médian des non-Autochtones. » L'étude a aussi révélé que, en deçà du niveau du baccalauréat et à scolarité égale, les Autochtones gagnent toujours moins que les non-Autochtones[44].

39. Statistique Canada. 2008. « *Feuillet d'information : Santé, scolarité et récolte de nourriture traditionnelle chez les Inuits* », décembre, produit n° 89-637-X 2008004 au catalogue de Statistique Canada.
40. Le revenu médian pour un groupe de personnes est calculé à partir du chiffre non arrondi de dénombrement des membres du groupe ayant un revenu. Ce concept et cette procédure s'appliquent au revenu d'emploi, aux salaires et traitements ainsi qu'aux autres composantes du revenu. Le revenu médian est le point milieu de part et d'autre duquel le revenu est respectivement inférieur et supérieur pour la moitié du groupe.
41. Affaires indiennes et du Nord Canada. 2008. « *Le panier de provisions nordique révisé* », http://www.ainc-inac.gc.ca/nth/fon/fc/pubs/nfb/nfb-fra.asp (site consulté le 16 mai 2011).
42. Bernard, N. 2006. « Indices comparatifs des prix du Nunavik 2006 », http://www.chaireconditionautochtone.fss.ulaval.ca/documents/PDF/136.pdf (site consulté le 26 mai 2011).
43. Statistique Canada. 2006. *Activités de récolte et bien-être de la collectivité parmi les Inuits dans l'Arctique canadien : constatations de l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2001 – Enquête sur les conditions de vie dans l'Arctique, 2001*, mars, produit n° 89-619-XIF au catalogue de Statistique Canada, p. 9.
44. Wilson, D., et D. Macdonald. 2010. *The Income Gap Between Aboriginal Peoples and the Rest of Canada*, avril, Centre canadien de politiques alternatives.

Sources de revenus

La plus grande proportion du revenu des femmes autochtones âgées de 15 ans et plus est tirée d'un emploi. En 2005, 70 % du revenu total des femmes autochtones était un revenu d'emploi.

Le quart du revenu de ces femmes venait des transferts gouvernementaux comme les prestations fiscales pour enfants, la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti. En 2005, 9 % de tout le revenu des femmes autochtones a pris la forme de prestations fiscales pour enfants. Le pourcentage était de 12 % chez les femmes des Premières Nations, de 11 % chez les Inuites, de 5 % chez les Métisses et de 3 % chez les femmes non autochtones. Les prestations fiscales pour enfants sont les paiements reçus dans l'année civile 2005 par les parents d'enfants à charge de moins de 18 ans dans le cadre du programme de la Prestation fiscale canadienne pour enfants.

Sous le seuil de faible revenu (SFR)

Il convient de noter que, dans le calcul des seuils de faible revenu avant impôt (SFR)[45], on exclut les membres des réserves indiennes et les habitants des territoires. Cela signifie que les Inuites qui vivent dans les territoires (57 % de toutes les Inuites) sont exclues des chiffres pour les Inuites vivant en deçà du SFR. Sont également exclues les membres des Premières Nations dans les réserves (41 % de toute la population féminine des Premières Nations).

Les femmes autochtones âgées de 15 ans et plus ont connu des taux relativement élevés de faible revenu. En 2005, 30 % de toutes les femmes autochtones étaient classées dans la catégorie des ménages ayant un revenu inférieur au SFR de Statistique Canada, soit près du double du pourcentage des femmes non autochtones (16 % étant en situation de faible revenu). La proportion de femmes autochtones en situation de faible revenu était également supérieure à celle des hommes autochtones (26 %).

En 2005, 37 % des femmes des Premières Nations (hors réserve) vivaient en deçà du SFR, par rapport à 23 % des Métisses et des Inuites respectivement.

45. Le seuil de faible revenu avant impôt (SFR) est le seuil de revenu, déterminé par l'analyse des données sur les dépenses des familles, en deçà duquel les familles consacrent aux nécessités de la nourriture, du logement et de l'habillement une plus large part de leur revenu que la famille moyenne. Il ne s'agit pas d'une mesure de la pauvreté.

Études secondaires incomplètes

En 2006, 35 % des femmes autochtones de 25 ans et plus ne possédaient pas de diplôme d'études secondaires; les chiffres correspondants étaient de 20 % chez les femmes non autochtones et de 39 % chez les hommes autochtones (tableau 11).

Plus de la moitié des Inuites de 25 ans et plus ne possédaient pas de diplôme d'études secondaires (53 %), comparativement à 39 % des femmes des Premières Nations et à 27 % des Métisses. Les pourcentages de femmes sans diplôme d'études secondaires ont diminué de 2001 à 2006 chez les femmes des Premières Nations (de 48 % à 39 %) et les Métisses (de 40 % à 27 %). Chez les Inuites, le pourcentage de femmes de 25 ans et plus sans diplôme d'études secondaires a diminué, passant de 57 % en 2001 à 53 % en 2006[46].

Lors de l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2006, 23 % des femmes autochtones de 15 à 34 ans qui n'avaient pas terminé leurs études primaires ou secondaires ont déclaré que c'était en raison d'une grossesse ou pour prendre soin des enfants. Environ 17 % ont indiqué que c'était par « ennui ». Chez les jeunes hommes autochtones, environ le quart d'entre eux (26 %) ont mentionné que c'était parce qu'ils désiraient travailler et 17 %, par « ennui ».

L'Enquête auprès des jeunes en transition a permis d'identifier des résultats similaires; parmi les jeunes canadiens âgés de 18 à 20 ans, l'insatisfaction à l'école ou les problèmes d'ordre scolaire ont été mentionnés le plus souvent comme motif principal de décrochage. Cependant, certains décrocheurs ont abandonné leurs études pour d'autres raisons premières : le travail chez les jeunes hommes et la grossesse et l'éducation des enfants chez les jeunes femmes[47].

46. Lors des comparaisons avec 2001, les données de 2006 ont été ajustées pour tenir compte de l'intégration de certaines réserves et établissements indiens incomplètement dénombrés par Statistique Canada en 2001. Ainsi, seules les réserves indiennes qui avaient été dénombrées les deux années (2006 et 2001) ont été incluses.

47. Bowlby, J., et M. McMullen. 2002. *À la croisée des chemins : premiers résultats pour la cohorte des 18 à 20 ans de l'Enquête auprès des jeunes en transition*, janvier, produit n° 81-591-XIF au catalogue de Statistique Canada, p. 42.

Tableau 11
Plus haut niveau de scolarité atteint par les femmes âgées de 15 ans et plus, selon l'identité autochtone, Canada, 2006

Niveau de scolarité	Population autochtone	Femmes des Premières Nations	Métisses	Inuites	Population non autochtone
	pourcentage				
15 ans et plus	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Aucun certificat, diplôme ou grade	41,2	45,6	32,3	60,0	22,8
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	22,9	21,1	26,8	14,5	26,8
Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers	8,2	7,4	9,6	6,6	7,6
Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement d'enseignement non universitaire	17,2	15,8	19,8	13,5	19,2
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	3,4	3,6	3,4	2,0	5,0
Certificat, diplôme ou grade universitaire au baccalauréat ou supérieur	7,1	6,6	8,1	3,5	18,5
15 à 24 ans	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Aucun certificat, diplôme ou grade	59,9	65,8	48,0	75,2	36,1
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	27,4	24,4	34,1	16,7	36,7
Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers	2,8	2,4	3,4	2,5	3,5
Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement d'enseignement non universitaire	6,7	5,2	9,3	4,6	12,8
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	1,0	0,9	1,3	0,2	2,4
Certificat, diplôme ou grade universitaire au baccalauréat ou supérieur	2,2	1,3	3,9	0,9	8,5
25 ans et plus	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Aucun certificat, diplôme ou grade	35,1	38,8	27,2	53,2	20,5
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	21,4	19,9	24,5	13,4	25,0
Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers	10,0	9,1	11,5	8,4	8,4
Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement d'enseignement non universitaire	20,6	19,3	23,2	17,5	20,4
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	4,2	4,4	4,1	2,8	5,5
Certificat, diplôme ou grade universitaire au baccalauréat ou supérieur	8,7	8,4	9,4	4,6	20,3

Tableau 11
Plus haut niveau de scolarité atteint par les femmes âgées de 15 ans et plus, selon l'identité autochtone, Canada, 2006 (fin)

Niveau de scolarité	Population autochtone	Femmes des Premières Nations	Métisses	Inuites	Population non autochtone
	pourcentage				
25 à 54 ans	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Aucun certificat, diplôme ou grade	29,6	33,6	21,0	48,6	11,4
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	23,1	21,8	26,3	14,3	24,5
Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers	10,3	9,3	11,9	9,0	8,9
Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement d'enseignement non universitaire	22,9	21,4	26,0	19,9	23,9
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	4,5	4,7	4,3	3,0	5,4
Certificat, diplôme ou grade universitaire au baccalauréat ou supérieur	9,5	9,1	10,6	5,1	25,9
55 ans et plus	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Aucun certificat, diplôme ou grade	54,2	57,1	49,0	73,4	35,6
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	15,2	13,4	18,3	9,6	25,9
Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers	8,9	8,3	10,3	6,1	7,4
Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement d'enseignement non universitaire	12,6	12,1	13,6	6,8	14,5
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	3,4	3,4	3,4	1,6	5,6
Certificat, diplôme ou grade universitaire au baccalauréat ou supérieur	5,7	5,7	5,5	2,4	10,9

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006.

Les jeunes de 15 à 19 ans qui ne sont pas aux études : comparaison à l'échelle internationale

En 2006 au Canada, 29 % des adolescents autochtones de 15 à 19 ans avaient abandonné leurs études (29 % des adolescents et 28 % des adolescentes). Cela était plus que la moyenne observée chez leurs homologues non autochtones (19 %) au Canada. En comparaison avec les populations de jeunes d'autres pays (Autochtones et non-Autochtones confondus), on constate que la proportion d'Autochtones de 15 à 19 ans au Canada qui n'étaient pas aux études en 2008 est près du double de la moyenne de 15 % pour les 31 pays membres de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE)[48,49].

48. Les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sont l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie.

49. Division du tourisme et Centre de la statistique de l'éducation. 2010. *Indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale*, septembre, produit n° 81-604-X au catalogue de Statistique Canada.

Les femmes autochtones moins susceptibles de posséder un diplôme universitaire

Il existe un écart entre les proportions de femmes autochtones et non autochtones titulaire d'un diplôme universitaire. En 2006, 9 % des femmes autochtones de 25 ans et plus étaient titulaires d'un diplôme universitaire, par rapport à 20 % des femmes non autochtones (tableau 11).

Les femmes autochtones étaient légèrement plus susceptibles de posséder un diplôme universitaire que les hommes autochtones, dont 6 % avaient terminé leurs études universitaires. En effet, les femmes représentaient 63 % des Autochtones de 25 ans et plus titulaires d'un diplôme universitaire en 2006. Cette différence entre les sexes ne s'observait pas dans la population non autochtone : en 2006, les femmes représentaient 50 % de la population des 25 ans et plus détenant un diplôme universitaire.

Parmi les femmes de 25 ans et plus en 2006, 9 % des Métisses possédaient un diplôme universitaire, tout comme 8 % des femmes des Premières Nations et 5 % des Inuites (tableau 11).

Les femmes autochtones étaient aussi susceptibles que celles non autochtones de détenir un diplôme ou un certificat d'un collège communautaire. En 2006, 21 % des femmes autochtones de 25 ans et plus étaient diplômées d'un collège communautaire, par rapport à 20 % des femmes non autochtones du même groupe d'âge. Les femmes autochtones étaient également plus susceptibles que les hommes autochtones d'avoir un certificat ou un diplôme de collège communautaire, soit 21 % contre 14 %.

Près d'une Métisse sur quatre (23 %) âgée de plus de 25 ans détenait un diplôme ou un certificat de collège communautaire, par rapport à 19 % des femmes des Premières Nations et à 18 % des Inuites (tableau 11).

Selon l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2006, 15 % des femmes des Premières Nations vivant hors réserve, des Métisses et des Inuites qui avaient abandonné un programme d'études postsecondaires l'avaient fait pour des raisons financières, 14 % parce qu'elles voulaient travailler,11 % parce qu'elles devaient prendre soin de leurs enfants ou qu'elles étaient enceintes, 13 % pour d'autres responsabilités familiales et environ 12 % avaient perdu l'intérêt.

Plus de femmes autochtones obtiennent un diplôme d'études postsecondaires

Entre 2001 et 2006, les femmes autochtones de 25 à 54 ans ont été proportionnellement plus nombreuses à avoir terminé des études postsecondaires. En 2006, 47 % des femmes autochtones de ce groupe d'âge les avaient terminées, par rapport à 41 % en 2001[50]. Ce taux supérieur de diplômation postsecondaire des femmes était observable chez les femmes des Premières Nations, les Métisses et les Inuites.

Malgré l'augmentation de la proportion de femmes autochtones qui ont terminé des études postsecondaires, l'écart de pourcentage entre les Autochtones et les Non-autochtones est demeuré; la proportion de femmes non autochtones qui ont fait des études postsecondaires ayant aussi progressé au cours de cette période (graphique 7).

50. Lors des comparaisons avec 2001, on a corrigé les données de 2006 pour tenir compte de l'intégration d'un certain nombre de réserves et établissements indiens incomplètement dénombrés par Statistique Canada en 2001. Ainsi, seules les réserves indiennes qui avaient été dénombrées les deux années (2006 et 2001) ont été incluses.

Graphique 7
Pourcentage de femmes âgées de 25 à 54 ayant des titres scolaires postsecondaires, selon l'identité autochtone, Canada, 2001 et 2006

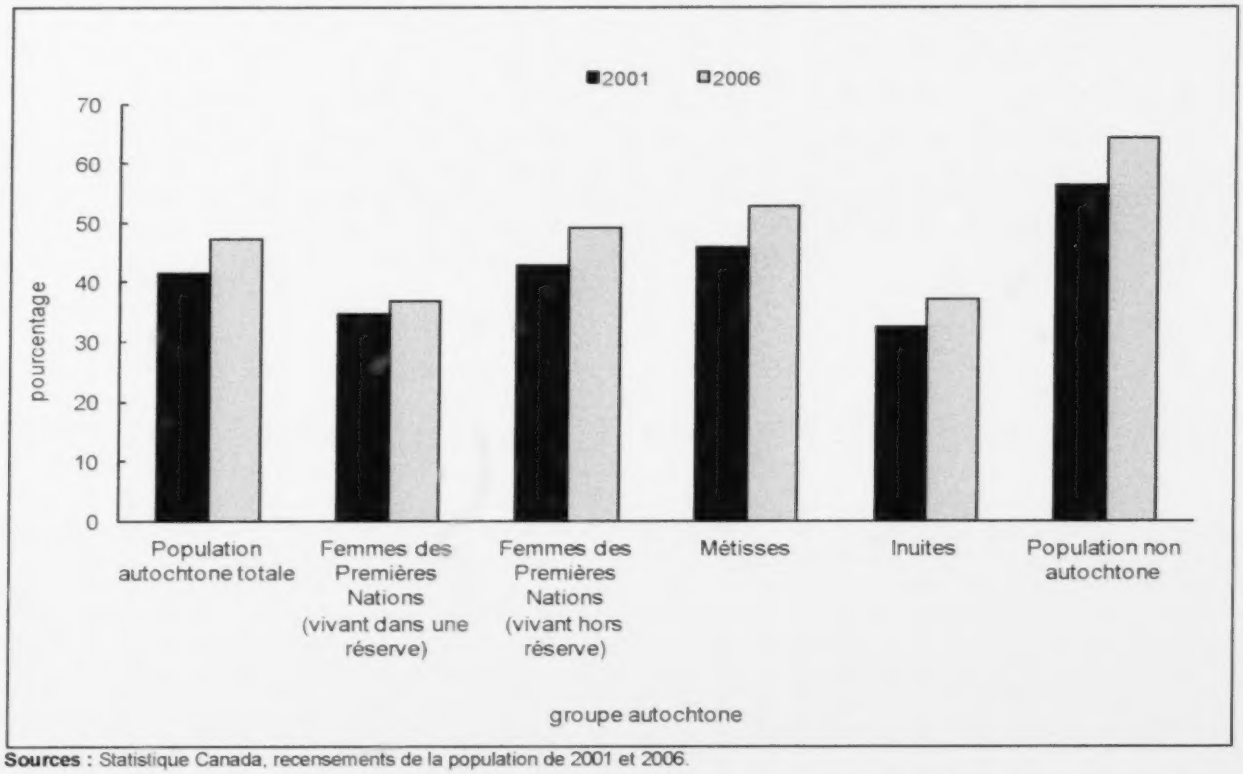

Sources : Statistique Canada, recensements de la population de 2001 et 2006.

Fréquentation des pensionnats

Le système des pensionnats indiens a existé au Canada de 1830 jusqu'aux années 1990. Il était à son apogée en 1931, où il comptait 80 établissements. Ceux-ci étaient essentiellement administrés par les églises en partenariat avec le gouvernement fédéral[51].

Dans le cadre de l'Enquête auprès des peuples autochtones (EAPA) de 2006, les participants devaient répondre à la question suivante : « Avez-vous déjà été un(e) élève dans une école fédérale ou une école industrielle fédérale? » On leur demandait aussi si des membres de leur famille avaient fréquenté une école fédérale.

Parmi les femmes des Premières Nations vivant hors réserve, 12 % de celles qui étaient âgées de 25 ans et plus avaient été pensionnaires. Les femmes des Premières Nations plus âgées étaient plus susceptibles d'avoir fréquenté un pensionnat. En 2006, environ le cinquième des femmes des Premières Nations vivant hors réserve et ayant 55 ans et plus avaient fréquenté un pensionnat.

Il existe des données démontrant que des proportions plus élevées de femmes des Premières Nations vivant dans les réserves avaient fréquenté un pensionnat. L'Enquête régionale sur la santé de 2002-2003 a révélé que, dans les réserves, 20 % des femmes des Premières Nations âgées de 18 ans et plus avaient fréquenté un pensionnat[52].

En 2006, 19 % des femmes inuites de 25 ans et plus ont dit être allées dans un pensionnat. Les Inuites de 45 à 54 ans étaient les plus susceptibles d'avoir fréquenté un pensionnat : 40 % des 45 à 54 ans et 31 % des 55 à 64 ans ont dit avoir séjourné dans un pensionnat.

Relativement peu de Métisses de 25 ans et plus (3 %) ont dit avoir fréquenté un pensionnat.

Le dernier pensionnat pour enfants autochtones au Canada a fermé ses portes dans les années 1990. Toutefois, les répercussions de ce système se feront sentir chez de nombreuses générations de membres des Premières nations, leurs enfants et leurs collectivités [53,54]. Chez les 15 ans et plus, 34 % des femmes des Premières Nations vivant hors réserve, 15 % des Métisses et 21 % des Inuites ont déclaré qu'un de leurs parents ou de leurs grands-parents avait fréquenté un pensionnat. Il convient de noter que de nombreuses femmes ont indiqué ne pas savoir si leurs parents ou leurs grands-parents avaient fréquenté un pensionnat (21 % des femmes des Premières Nations vivant hors réserve, 21 % des Inuites et 27 % des Métisses). Il est donc possible que la proportion de celles dont l'un des parents ou des grands-parents avait fréquenté un pensionnat soit plus élevée.

51. Fondation autochtone de guérison. 2002. *The Healing Has Begun: An Operational Update from the Aboriginal Healing Foundation*.
52. Centre des Premières Nations à l'Organisation nationale de la santé autochtone (ONSA), de la part du Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations. 2006. *First Nations Regional Longitudinal Health Survey (RHS) 2002/2003: Report on Selected Indicators by Gender*, juin, http://rhs-ers.ca/sites/default/files/ENpdf/RHS_2002/rhs2002-03-report_on_selected_indicators_by_gender.pdf (site consulté le 27 mai 2011).
53. Dion Stout, M., et G. Kipling. 2003. « Peuples autochtones, résilience et séquelles du régime des pensionnats », Collection recherche de la Fondation autochtone de guérison, Ottawa, http://www.fadg.ca/publication/collection-recherche (site consulté le 9 juin 2011).
54. Fondation autochtone de l'espoir. 2008. « Conséquences intergénérationnelles », *Que sont les enfants devenus? — Guérir l'héritage des écoles résidentielles*, http://www.wherearethechildren.ca/fr/exhibit/impacts.html (site consulté le 28 juin 2011).

Violence conjugale

Des études antérieures ont révélé que les femmes autochtones sont proportionnellement plus nombreuses à être victimes de violence conjugale[55,56,57] que celles non autochtones. Les taux plus élevés de violence conjugale chez les femmes autochtones peuvent s'expliquer, du moins en partie, par certains facteurs de risque. Les Autochtones sont plus jeunes que l'ensemble des Canadiens. Ils gagnent un revenu moyen plus faible, affichent un taux d'abus d'alcool plus élevé et sont plus susceptibles de vivre en union libre[58]. D'autres facteurs qui ont été liés à la violence dans les communautés autochtones comprennent l'effondrement de la vie familiale résultant des séjours dans les pensionnats, ainsi que l'incidence du colonialisme sur les valeurs et la culture traditionnelles[59].

À l'aide des données de l'Enquête sociale générale (ESG), il est possible d'examiner les taux de violence conjugale chez les Autochtones[60]. Les conclusions de l'ESG présentées ici ne valent que pour les Autochtones des 10 provinces[61]. Il convient de noter que la plupart des Inuites vivent dans les territoires (en 2006, environ 57 % des femmes et des jeunes filles inuites y habitaient).

En 2009, environ 15 %[62] des femmes autochtones qui avaient un conjoint de fait ou un partenaire en union libre[63] ont dit avoir été victimes de violence conjugale au cours des cinq dernières années. Dans le cas des femmes non autochtones, cette proportion était de 6 % (tableau 12)[64].

55. Brzozowski, J., Taylor-Butts, et S. Johnson. 2006. « La victimisation et la criminalité chez les peuples autochtones du Canada », *Juristat*, juin, vol. 26, n° 3, produit n° 85-002-XIF au catalogue de Statistique Canada.
56. Brzozowski, J., et R. Brazeau. 2008. *Quelles sont les tendances en matière de violence conjugale autodéclarée au Canada?*, juillet, produit n° 89-630-X au catalogue de Statistique Canada.
57. Perreault, S. 2011. « La victimisation avec violence chez les Autochtones dans les provinces canadiennes, 2009 », *Juristat*, mars, vol. 31, n° 1, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
58. Johnson, H. 2006. *Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques 2006*, octobre, produit n° 85-570-XWF au catalogue de Statistique Canada.
59. *ibid.*, p. 18.
60. La question qui a servi à reconnaître les Autochtones dans l'enquête de 2009 sur les victimes d'actes criminels n'est pas la même que celle qui a été posée en 2004 et en 1999. Par conséquent, les résultats de 2009 pour la population autochtone ne sont pas directement comparables à ceux des enquêtes précédentes sur la victimisation. On a sélectionné les ménages des 10 provinces par la méthode d'échantillonnage téléphonique appelée composition aléatoire (CA). On a exclu de son application les ménages n'ayant pas le téléphone et ceux qui n'utilisaient qu'un service de téléphonie cellulaire. Il convient de noter que la proportion de ménages ayant un téléphone fixe peut être relativement faible dans un certain nombre de réserves et d'établissements indiens.
61. L'information sur la victimisation dans les territoires a été recueillie selon une méthodologie différente, et les résultats seront publiés plus tard.
62. « E » signifie que cette estimation est à utiliser avec prudence. Voir le tableau 12 pour plus de renseignements.
63. Comprend les personnes légalement mariées, les personnes vivant en union libre et les conjoints de même sexe, les personnes séparées de ces unions et les conjoints divorcés.
64. Brennan, S. 2011. « La victimisation avec violence chez les femmes autochtones dans les provinces canadiennes, 2009 ». *Juristat*, mai, produit n° 85-002-XIF au catalogue de Statistique Canada.

Tableau 12
Actes de violence conjugale signalés par les victimes âgées de 15 ans et plus pour les populations autochtone et non autochtone, Canada, 2009

Victimes de violence conjugale	Femmes autochtones	Femmes non autochtones
	pourcentage	
Pourcentage ayant déclaré avoir été physiquement ou sexuellement maltraitées par un conjoint* au cours des 5 dernières années	15 [E]	6
Parmi celles qui ont été physiquement ou sexuellement maltraitées par un conjoint au cours des 5 dernières années, le pourcentage de celles ayant déclaré qu'elles :		
ont été sexuellement agressées, battues, étranglées, menacées par une arme à feu ou un couteau	48 [E]	32
ont été blessées	58	41
ont craint pour leur vie	52 [E]	31

* différence statistiquement significative de l'estimé pour le total des femmes canadiennes à $p < 0,05$
Nota : Inclut les époux légalement mariés, en union libre et de même sexe, ceux séparés de ces types d'unions et les divorcés.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

De nombreuses femmes autochtones qui sont victimes de violence conjugale subissent de graves sévices pouvant mettre leur vie en danger. En 2009, 58 % des femmes autochtones victimes de violence conjugale ont dit avoir subi des blessures, comparativement à 41 % des femmes non autochtones. Près de la moitié (48 %) des femmes autochtones qui avaient été victimes de violence conjugale ont indiqué avoir été agressées sexuellement, battues, étouffées ou menacées avec une arme à feu ou un couteau. Une proportion semblable (52 %) de femmes autochtones qui avaient été victimes de violence conjugale ont déclaré avoir craint parfois pour leur vie (tableau 12).

Environ 38 % des femmes autochtones victimes de violence conjugale ont déclaré que l'incident avait été signalé à la police. Environ le tiers (31 %) des femmes ayant signalé que la police avait connaissance des faits ont précisé avoir elles-mêmes communiqué avec elle.

De plus, environ le tiers (34 %) des femmes autochtones en union libre ou de fait qui avaient eu des contacts avec leur ex-conjoint dans les cinq dernières années ont déclaré avoir été victimes de violence psychologique ou d'exploitation financière du fait de ce partenaire. Là encore, cela est deux fois la proportion de femmes non autochtones s'étant déclarées victimes de violence affective ou d'exploitation financière (17 %). Bien que les femmes autochtones aient été en proportion significativement plus nombreuses à se dire victimes de violence conjugale que les hommes autochtones, des pourcentages semblables de femmes et d'hommes autochtones ont déclaré être victimes de violence psychologique ou d'exploitation financière du fait de leur conjoint ou de leur partenaire (mais les différences n'étaient pas statistiquement significatives).

Les femmes disparues et assassinées

Au cours des dernières années, on a constaté qu'un grand nombre de femmes autochtones au Canada ont été assassinées ou portées disparues. Pour plusieurs raisons, ces disparitions et ces homicides ont été difficiles à quantifier à partir des statistiques officielles[65].

L'Enquête sur les homicides recueille de l'information sur de nombreuses caractéristiques sociodémographiques des victimes d'homicide, y compris l'identité autochtone lorsque celle-ci est connue. Il est important de mentionner que dans environ la moitié des homicides, l'identité autochtone de la victime est déclarée par la police comme étant inconnue. Par exemple, en 2009, la police a déclaré 610 homicides. De ce nombre, la victime était d'origine autochtone dans 62 homicides, elle était d'origine non autochtone dans 164 homicides, et l'identité autochtone de la victime était inconnue dans 384 homicides (tableau 13).

Puisque l'identité autochtone de plusieurs victimes d'homicide est inconnue, il est probable que les données de l'Enquête sur les homicides sous-estiment la véritable étendue des homicides en ce qui concerne les Autochtones. D'autres recherches issues de l'initiative Sœurs par l'esprit ont suggéré que le nombre de femmes autochtones au Canada ayant été assassinées ou portées disparues au cours des 20 dernières années pourrait se chiffrer par centaines[66].

Tableau 13
Victimes d'homicide, selon l'identité autochtone, Canada, 2009

Identité autochtone	Nombre de victimes
Identité autochtone inconnue	384
Non autochtone	164
Autochtone	62
Victimes qui sont des femmes autochtones	16
Victimes qui sont des hommes autochtones	46
Total des victimes	**610**

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides de 2009.

Les données disponibles démontrent que les Autochtones sont plus susceptibles que les non-Autochtones d'être victimes d'homicide. Les Autochtones constituaient environ 4 % de l'ensemble de la population canadienne en 2006 (soit la dernière année pour laquelle nous disposions de chiffres de population), mais représentaient 27 % des victimes d'homicide en 2009 (dont on connaissait l'identité autochtone ou non). Parmi les victimes d'homicide déclarées comme Autochtones, 26 % (16 victimes) étaient des femmes ou des filles (tableau 13).

Parce qu'on ignorait si les victimes étaient d'identité autochtone ou non dans une si grande proportion de cas (63 %), il a été impossible de calculer un taux d'homicide pour la population autochtone en 2009. Cependant, les taux d'homicide d'Autochtones déjà publiés révèlent que ceux-ci risquent plus que les non-Autochtones d'être victimes d'homicide. De 1997 à 2000, le taux d'homicide moyen chez les Autochtones s'établissait à 8,8 pour 100 000 habitants; cela est presque sept fois plus que dans la population non autochtone (1,3 pour 100 000 habitants). De 1997 à 2000, on ignorait si 18 % des victimes en moyenne étaient ou non des Autochtones[67].

65. Ministère de la Justice Canada. 2010. « Le gouvernement du Canada prend des mesures concrètes concernant les femmes autochtones disparues et assassinées », communiqué de presse, Ottawa, Canada, http://www.justice.gc.ca/fra/nouv-news/cp-nr/2010/doc_32560.html (site consulté le 9 février 2011).
66. Association des femmes autochtones du Canada. 2010. *Résultats de recherche de l'initiative Sœurs par l'esprit*, http://www.nwac.ca/sites/default/files/imce/2010_NWAC_SIS_Report_FR.pdf (site consulté le 9 février 2011).
67. Brzozowski, J., A. Taylor-Butts, et S. Johnson. 2006. « La victimisation et la criminalité chez les peuples autochtones du Canada », *Juristat*, juin, vol. 26, n° 3, produit n° 85-002-XIF au catalogue de Statistique Canada.

Au cours de cette même période, le taux d'homicide chez les femmes autochtones était de 5,4 pour 100 000 habitants, par rapport à 0,8 chez les femmes non autochtones (ce qui est presque sept fois plus). Le taux d'homicide était plus élevé chez les Autochtones de sexe masculin : 12,2 pour 100 000 habitants, comparativement à 1,8 pour les hommes non autochtones[68].

Pour plus de renseignements concernant les femmes autochtones et le système de justice pénale, voir le chapitre sur les femmes et le système de justice pénale.

Santé

Selon l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2006, parmi les femmes âgées de 15 et plus, 50 % des femmes des Premières Nations vivant hors réserve, 58 % des Métisses et 48 % des Inuites ont déclaré être en excellente ou très bonne santé (graphique 8). La proportion de femmes autochtones déclarant être en excellente ou très bonne santé était plus faible que celle des hommes autochtones (58 %) et que celle la population féminine canadienne (62 %). Les comparaisons des populations autochtone et non autochtone sont réalisées à partir de données normalisées en fonction de l'âge afin de tenir compte de la structure par âge plus jeune de la population autochtone. Les données sur l'ensemble de la population du Canada sont tirées de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de 2007.

Graphique 8
Pourcentage de femmes ayant déclaré être en excellente ou très bonne santé, selon le groupe d'âge, Canada, 2006-2007

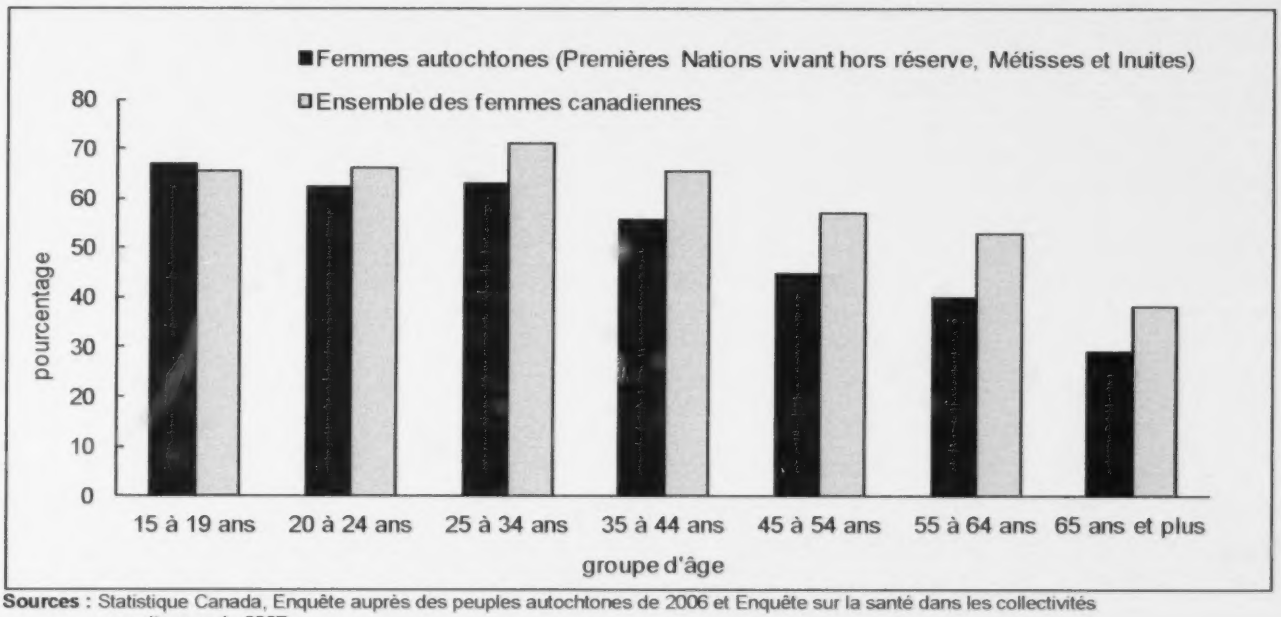

Sources : Statistique Canada, Enquête auprès des peuples autochtones de 2006 et Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de 2007.

L'écart de cotes d'autoévaluation de la santé entre les femmes autochtones et l'ensemble de la population féminine au Canada s'accroît dans chaque groupe d'âge. Ainsi, chez les 15 à 19 ans, la différence entre les proportions de femmes ayant déclaré être en excellente ou très bonne santé (67 % pour les Autochtones et 65 % pour l'ensemble de la population féminine) n'est pas statistiquement significative. En revanche, 40 % des femmes autochtones de 55 à 64 ans avaient dit être en excellente ou très bonne santé, comparativement à 53 % de l'ensemble des Canadiennes de ce groupe d'âge; il s'agit là d'un écart de 13 points de pourcentage. Cette tendance est observable dans les trois groupes autochtones (graphique 8).

68. *ibid.*

Femmes métisses — Extrait de « Enquête auprès des peuples autochtones de 2006 : un aperçu de la santé de la population métisse »

« En 2006, plus de la moitié des adultes métis (58 %) se sont déclarés en excellente ou en très bonne santé; on a observé des cotes semblables pour les hommes et pour les femmes. Les femmes métisses étaient plus susceptibles (57 %) que les hommes (50 %) de déclarer souffrir d'au moins un problème de santé chronique. Elles étaient également plus susceptibles de déclarer deux ou plusieurs problèmes de santé chroniques (31 %) que les hommes (24 %).

Les problèmes de santé chroniques plus fréquemment déclarés par les femmes métisses que par les hommes étaient l'arthrite ou les rhumatismes (24 % comparativement à 18 %), l'asthme (17 % comparativement à 11 %), et la bronchite (8 % comparativement à 5 %). Les taux d'hypertension artérielle, d'ulcères, de diabète et de maladies du cœur étaient semblables chez les hommes et les femmes métis.

De 2001 à 2006, un petit écart entre les hommes et les femmes métis s'est créé quant à la satisfaction des besoins de soins de santé. En 2001, la proportion des femmes métisses (12 %) et des hommes (11 %) pour qui les besoins en soins de santé n'avaient pas été satisfaits était presque semblable. Toutefois, en 2006, la proportion avait diminué à 9 % pour les hommes métis, tandis qu'elle était demeurée la même pour les femmes. Un écart semblable a été observé pour la population totale du Canada en 2005 (10 % pour les hommes et 13 % pour les femmes).

Cet écart s'explique peut-être en partie par la différence entre les expériences des femmes et des hommes concernant l'utilisation des soins de santé. En effet, d'autres recherches ont démontré que, dans la population totale du Canada, les hommes n'attendaient pas aussi longtemps que les femmes lors des tests de diagnostic[69].

Plusieurs raisons ont été données par les adultes métis afin d'expliquer pourquoi ils n'avaient pas reçu des soins de santé lorsqu'ils en avaient eu besoin. Les raisons les plus fréquemment invoquées pour expliquer que des soins n'ont pas été reçus étaient un « temps d'attente trop long » (23 %) et que « les soins n'étaient pas disponibles au moment où ils étaient nécessaires » (12 %). Une plus petite part des Métis a déclaré ne pas avoir reçu de soins parce que « les soins n'étaient pas offerts dans leur région » (7 %) ou « ont décidé de ne pas se faire soigner » (7 %). Les raisons étaient semblables chez les hommes et les femmes. »

Vivre avec des problèmes de santé chroniques

Bien que la plupart des femmes des Premières Nations (vivant hors réserve), des Métisses et des Inuites aient décrit leur état de santé en termes généralement positifs, plus de la moitié ont mentionné avoir un problème de santé chronique. En 2006, 60 % des femmes autochtones âgées de 20 ans et plus souffraient d'un problème de santé chronique selon le diagnostic d'un professionnel de la santé, comparativement à 52 % des hommes autochtones.

La structure par âge de la population autochtone est bien plus jeune que la population non autochtone. Par conséquent, il faut faire une normalisation en fonction de l'âge de ces deux populations avant de les comparer. En 2006, 46 % de la population non autochtone avait été diagnostiquée comme ayant au moins un problème de santé chronique, comparativement à 51 % de la population des Premières Nations vivant hors réserve, à 50 % des Métis et à 39 % des Inuits[70].

69. Kazanjian, A., D. Morettin, et R. Cho. 2004. « Health Care Utilization by Canadian Women », *BMC Women's Health*, août, vol. 4 (suppl. 1, p. S33).
70. Garner, R., G. Carrière, et C. Sanmartin. 2010. *La santé des adultes chez les Premières Nations vivant hors réserve, les Inuits, et les Métis au Canada : l'incidence du statut socioéconomique sur les inégalités en matière de santé*, juin, produit n° 82-622-X au catalogue de Statistique Canada.

Les hommes autochtones étaient moins susceptibles que les femmes d'avoir reçu un diagnostic de problème de santé chronique. En 2006, 61 % des femmes des Premières Nations de 20 ans et plus vivant hors réserve souffraient au moins d'un problème de santé chronique selon le diagnostic d'un professionnel de la santé, comparativement à 53 % de leurs homologues masculins. Chez les Métis, ces proportions étaient de 60 % pour les femmes et de 53 % pour les hommes.

En 2006, 51 % des femmes inuites souffraient d'un problème de santé chronique selon le diagnostic d'un professionnel de la santé, par rapport à 39 % des hommes inuits. Il est possible que ces pourcentages relativement modestes de diagnostic d'un problème de santé chronique soient explicables en raison d'un accès moindre aux professionnels de la santé dans l'Inuit Nunangat, où habitent la plupart des Inuits[71].

Comme pour l'ensemble de la population féminine, le pourcentage de femmes autochtones souffrant d'un problème de santé chronique augmente dans les groupes plus âgés. En 2006, 88 % des femmes des Premières Nations de 65 ans et plus vivant hors réserve souffraient d'au moins un problème de santé chronique selon le diagnostic d'un professionnel de la santé, tout comme 92 % des Métisses et 89 % des Inuites du troisième âge (les différences ne sont pas statistiquement significatives).

Femmes inuites — Extrait de « Enquête auprès des peuples autochtones de 2006 : santé et situation sociale des Inuits »

« Parmi les adultes de tous les groupes d'âge, les Inuits étaient moins susceptibles de déclarer être en excellente ou en très bonne santé que leurs homologues de l'ensemble de la population canadienne. On n'a observé aucune différence entre les hommes inuits et les femmes inuites. Environ 50 % des adultes inuits ont indiqué que leur santé était excellente ou très bonne en 2006.

Les Inuits de tous les groupes d'âge étaient moins susceptibles que les membres de la population en général d'avoir été vus par un médecin ou d'avoir consulté un médecin au téléphone au cours des 12 mois précédant l'enquête. Environ 56 % des adultes inuits avaient été en contact avec un médecin, comparativement à 79 % de la population en général (après correction pour tenir compte des effets attribuables à l'âge).

Dans la plupart des collectivités inuites, le premier contact qu'avaient les gens avec le système médical était avec une infirmière. Au cours de l'année ayant précédé l'enquête, 7 adultes inuits sur 10 vivant dans les collectivités inuites avaient été en contact avec une infirmière.

Environ 10 % des adultes inuits vivant dans l'Inuit Nunangat ont indiqué qu'à certaines occasions, ils avaient eu besoin de soins de santé, mais ne les avaient pas reçus, c'est-à-dire environ le même pourcentage que les Inuits vivant à l'extérieur de l'Inuit Nunangat. Cependant, les raisons invoquées pour le manque de soins étaient différentes. Dans le cas des Inuits vivant à l'extérieur de l'Inuit Nunangat, la raison la plus fréquemment mentionnée était les longs délais d'attente. Dans l'Inuit Nunangat, il s'agissait également d'une raison fréquemment donnée, bien qu'un pourcentage similaire d'Inuits aient aussi indiqué qu'ils n'avaient pas reçu de soins parce que ceux-ci n'étaient pas offerts dans la région, ou au moment où ils en auraient eu besoin.

Certains Inuits doivent quitter leurs collectivités pendant de longues périodes pour recevoir des soins médicaux. Environ 5 % des adultes inuits de l'Inuit Nunangat ont indiqué qu'au cours de l'année précédant l'enquête, ils ont résidé temporairement loin de chez eux, soit pendant un mois ou plus, en raison d'une maladie.

Environ 58 % des adultes inuits fumaient sur une base quotidienne, tandis qu'une proportion supplémentaire de 8 % fumait occasionnellement. Le taux d'Inuits fumant quotidiennement était plus de trois fois plus élevé que celui de 17 % représentant tous les adultes au Canada, selon l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de 2005 ».

71. Tait, H. 2008. *Enquête auprès des peuples autochtones de 2006 : santé et situation sociale des Inuits*, décembre, produit n° 89-637-X au catalogue de Statistique Canada.

L'arthrite et les rhumatismes : le problème de santé chronique le plus courant chez les femmes autochtones

Comme dans l'ensemble de la population canadienne, l'arthrite et les rhumatismes était le problème de santé chronique le plus fréquemment diagnostiqué chez les femmes autochtones. Dans les trois groupes autochtones (femmes des Premières Nations vivant hors réserve, Métisses et Inuites), l'ordre de prévalence de problèmes de santé chroniques particuliers était le même. L'arthrite et les rhumatismes étaient le problème de santé chronique le plus courant, suivis de l'hypertension artérielle et de l'asthme (tableau 14).

Tableau 14
Prévalence des problèmes de santé chroniques diagnostiqués, non corrigée et normalisée selon l'âge, des femmes âgées de 20 ans et plus, Canada, 2006-2007

Problème de santé chronique	Non corrigée				Normalisée selon la structure par âge de la population canadienne totale				
	Total des femmes autochtones [1]	Femmes des Premières Nations vivant hors réserve	Métisses	Inuites	Total des femmes canadiennes	Total des femmes autochtones [1]	Femmes des Premières Nations vivant hors réserve	Métisses	Inuites
	pourcentage								
Arthrite ou rhumatismes	27,2	28,2	26,6	19,2	20,5	33,1 *	33,3 *	32,8 *	28,5 *
Hypertension artérielle	17,1	17,6	17,3	13,7	18,9	22,0 *	21,9 *	22,6 *	19,7
Asthme	15,8	16,2	16,1	10,5	9,0	15,8 *	15,9 *	16,1 *	12,4 *
Problèmes d'estomac ou ulcères de l'intestin [2]	14,4	14,6	14,4	10,1	3,3	15,6 *	15,6 *	15,6 *	11,4 *
Diabète	8,4	9,6	7,5	5,6	5,8	11,1 *	12,0 *	10,0 *	9,7 *
Maladies du cœur	7,6	7,8	7,5	6,5	4,7	9,8 *	9,5 *	9,8 *	8,8 *
Cancer	4,5	4,2	5,3	3,7 E	1,6	5,6 *	5,0 *	6,7 *	5,3 E *

* différence statistiquement significative de l'estimé pour le total des femmes canadiennes à $p < 0,05$

1. Le total des femmes autochtones inclut les femmes des Premières Nations vivant hors réserve, les femmes métisses et les femmes inuites.
2. Dans l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2006, on demandait aux répondants s'ils avaient des « problèmes d'estomac ou des ulcères intestinaux », alors que dans l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes 2007, on demandait aux répondants s'ils avaient des « ulcères intestinaux ou à l'estomac ».

Sources : Statistique Canada, Enquête auprès des peuples autochtones de 2006 et Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de 2007.

En 2006, 28 % des femmes des Premières Nations de 20 ans et plus vivant hors réserve avaient reçu un diagnostic d'arthrite ou de rhumatisme. Environ 18 % souffraient d'hypertension artérielle, 16 % d'asthme, 15 % de problèmes d'estomac ou d'ulcères de l'intestin et de l'intestin 10 % de diabète.

Chez les Métisses de 20 ans et plus, l'arthrite et les rhumatismes étaient le problème de santé chronique le plus fréquemment diagnostiqué (27 %). Suivaient l'hypertension artérielle (17 %), l'asthme (16 %) les problèmes d'estomac ou les ulcères de l'intestin (14 %), les maladies du cœur (7 %) et le diabète (7 %).

En 2006, près du cinquième (19 %) des femmes inuites avaient reçu un diagnostic d'arthrite ou de rhumatisme et 14 %, un diagnostic d'hypertension artérielle. Chez le dixième d'entre elles, on avait diagnostiqué l'asthme (10 %) ou des problèmes d'estomac ou des ulcères de l'intestin (10 %).

La prévalence de ces problèmes de santé chroniques (arthrite, rhumatismes, hypertension artérielle, asthme, maladies du cœur et diabète) était plus élevée chez les femmes autochtones que dans l'ensemble de la population. Si une Canadienne sur cinq âgée de 20 ans et plus, par exemple, avait reçu un diagnostic d'arthrite ou de rhumatisme, environ un tiers des femmes des Premières Nations vivant hors réserve et des Métisses souffraient de ce problème de santé chronique (en normalisation par la structure d'âge de l'ensemble de la population canadienne). La seule exception était l'hypertension artérielle, où les différences de prévalence entre les Inuites et l'ensemble des Canadiennes n'étaient pas statistiquement significatives (tableau 14).

Consultations avec des professionnels de la santé

Comme c'est le cas pour l'ensemble de la population canadienne, les femmes autochtones sont généralement plus susceptibles que les hommes autochtones de consulter des professionnels de la santé. En 2006, 77 % des femmes autochtones (sauf les femmes des Premières Nations vivant dans les réserves) ont déclaré avoir vu un médecin de famille ou un omnipraticien ou lui avoir parlé au cours des 12 mois précédant l'enquête, par rapport à seulement 62 % des hommes autochtones (sauf ceux des Premières Nations vivant dans les réserves).

Des proportions à peu près égales d'hommes et de femmes âgés des Premières Nations vivant hors réserve, dans la population inuite et dans la population métisse avaient consulté un médecin de famille ou un omnipraticien au cours de l'année précédente. Chez les plus jeunes toutefois, les femmes étaient plus susceptibles d'avoir consulté avec un médecin. Parmi les 15 à 24 ans en 2006, 71 % des femmes des Premières Nations vivant hors réserve avaient consulté un médecin de famille ou lui avaient parlé, comparativement à 47 % des hommes des Premières Nations vivant hors réserve. Chez les Métis de 15 à 24 ans, 69 % des femmes et 47 % des hommes avaient consulté un médecin de famille. En outre, 55 % des femmes inuites de 15 à 24 ans avaient consulté un médecin de famille ou lui avaient parlé, comparativement à 38 % des hommes appartenant au même groupe d'âge (tableau 15).

Tableau 15
Pourcentage de personnes ayant consulté un médecin de famille ou un ominpraticien au cours des 12 derniers mois, selon l'identité autochtone et le groupe d'âge, population âgée de 15 ans et plus, Canada, 2006

Groupe d'âge	Population autochtone totale	Premières Nations (hors réserve)	Métis	Inuits
	pourcentage			
Population totale	**70,0**	**71,3**	**70,8**	**53,3**
15 à 24 ans	57,7	59,2	58,9	46,1
25 à 34 ans	66,4	67,2	67,8	48,9
35 à 44 ans	69,9	71,7	69,4	54,8
45 à 54 ans	76,8	77,7	77,6	59,5
55 à 64 ans	82,7	85,6	80,9	65,6
65 ans et plus	84,6	83,2	87,5	74,0
Femmes	**76,8**	**77,5**	**77,9**	**59,8**
15 à 24 ans	68,6	70,7	69,2	54,9
25 à 34 ans	75,1	75,2	77,4	57,5
35 à 44 ans	76,0	77,2	76,5	60,1
45 à 54 ans	80,9	80,3	82,4	64,2
55 à 64 ans	86,0	87,0	86,1	70,0
65 ans et plus	84,5	83,1	87,1	70,0
Hommes	**62,1**	**63,6**	**63,0**	**46,3**
15 à 24 ans	46,1	47,2	47,2	37,6
25 à 34 ans	55,4	56,5	55,9	39,7
35 à 44 ans	62,3	64,9	60,9	47,7
45 à 54 ans	71,8	74,3	72,3	54,5
55 à 64 ans	78,9	83,6	76,1	60,9
65 ans et plus	84,7	83,4	87,9	76,5

Source : Statistique Canada, Enquête auprès des peuples autochtones de 2006.

La région de résidence des femmes autochtones a une incidence sur les consultations de professionnels de la santé. Ainsi, l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2006 a permis de révéler que 46 % des Inuites de l'Inuit Nunangat avaient consulté un médecin de famille ou un omnipraticien ou lui avaient parlé au téléphone, par rapport à 79 % des femmes des Premières Nations vivant hors réserve et à 78 % des femmes métisses. En revanche, les femmes autochtones de l'Inuit Nunangat étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir consulté des infirmières plutôt que d'autres types de professionnels de la santé. Ces différences sont probablement attribuables au type de professionnels de la santé auxquels ont accès les habitants de l'Inuit Nunangat[72].

72. *ibid.*

Glossaire

Espérance de vie : L'espérance de vie est le nombre moyen d'années de vie à partir de la naissance ou d'un autre âge.

Indien des traités : Un Indien des traités est un Indien inscrit appartenant à une Première Nation qui a signé un traité avec la Couronne.

Indien ou Indien de l'Amérique du Nord : Voir Premières Nations.

Indien inscrit : Un Indien inscrit est une personne inscrite en vertu de la *Loi sur les Indiens*. La loi fixe les critères de définition de l'Indien inscrit.

Indien non inscrit : Un Indien non inscrit est quelqu'un qui déclare être membre d'une Première Nation ou Indien de l'Amérique du Nord, mais qui n'est pas inscrit en vertu de la *Loi sur les Indiens*.

Inuit Nunangat : L'Inuit Nunangat est la terre natale des Inuits du Canada. Il comprend les collectivités du Nunatsiavut (côte nord du Labrador), du Nunavik (Nord du Québec), du territoire du Nunavut et de la région d'Inuvialuit (Territoires du Nord-Ouest). Ces régions correspondent collectivement à la région traditionnellement utilisée et occupée par les Inuits au Canada.

Inuits : « Inuit » veut dire « peuple » dans la langue inuite. La plupart des Inuits habitent les régions de l'Inuvialuit dans les Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut, du Nunavik dans le Nord québécois et du Nunatsiavut au Labrador. « Inuk » est le singulier d'Inuit (c'est-à-dire. « une personne »).

Loi sur les Indiens : La *Loi sur les Indiens* est la loi fédérale canadienne, d'abord adoptée en 1876, qui impose certaines obligations au gouvernement fédéral et réglemente la gestion des terres des réserves indiennes.

Métis : Les Métis sont les gens d'ascendance mixte amérindienne ou inuite et européenne qui déclarent être tels par opposition à l'identité amérindienne, inuite ou non autochtone. Les Métis ont une culture particulière qui découle de leurs origines ancestrales diversifiées (écossaise, française, ojibway, crie, etc.).

Normalisation en fonction de l'âge : Technique statistique qui élimine les effets des différences de structure par âge entre des populations, permettant ainsi de comparer ces populations. Les différences entre les populations peuvent être amplifiées ou occultées lorsqu'il n'y a pas normalisation en fonction de l'âge.

Peuples autochtones : Dans le présent chapitre, « Peuples autochtones » se dit des personnes qui se sont identifiées à au moins un groupe autochtone, c'est-à-dire aux Indiens de l'Amérique du Nord, aux Métis ou aux Inuits, des personnes ayant déclaré être Indiens des traités ou Indiens inscrits selon la définition de la *Loi sur les Indiens* du Canada et/ou des personnes ayant déclaré être membres d'une bande indienne et/ou d'une Première Nation.

Premières Nations : Dans ce chapitre, le terme « Premières Nations » désigne les personnes qui se sont identifiées comme Indiens de l'Amérique du Nord. Ce terme s'est répandu dans l'usage dans les années 1970 et remplace le mot *Indien*, que certains trouvaient offensant. Bien que l'expression *Première Nation* soit largement utilisée, il n'en existe aucune définition officielle. On emploie notamment l'expression *membres des Premières Nations* pour désigner les Indiens habitant au Canada, qu'ils possèdent ou non le statut d'Indien inscrit. Certains Indiens ont aussi opté pour le terme *Première Nation* pour remplacer le mot *bande* dans le nom de leur collectivité[73].

73. Affaires indiennes et du Nord Canada, Direction générale des communications. 2002. *Terminologie autochtone : Une terminologie en évolution qui se rapporte aux peuples autochtones du Canada*.